Natalité et interventions publiques

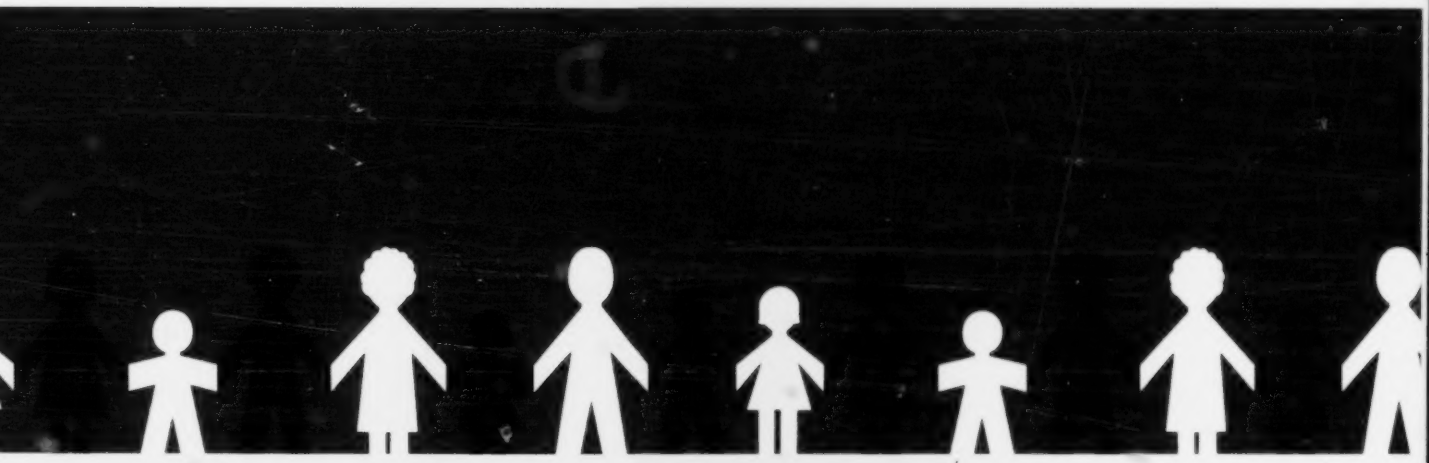

Québec

104-07037/

Natalité et interventions publiques

Avril 2004

Emploi, Solidarité sociale et Famille
Québec

RECHERCHE ET RÉDACTION :
Laurent Roy
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

En collaboration avec :
Jean Bernier, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Louise Dallaire, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

LECTURE COMMENTÉE :
Louis Duchesne, Institut de la statistique du Québec
Jean-Luc Gignac, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Jean-Pierre Lamoureux, retraité
Normand Thibault, Institut de la statistique du Québec

SOUTIEN TECHNIQUE :
Suzanne Lamy
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

ÉDITION :
Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Pour obtenir un exemplaire de ce document :
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7
425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Numéros de téléphone :
Région de Montréal : (514) 873-2323
Région de Québec : (418) 643-2323
Ailleurs au Québec : 1 800 363-0310

Courriel : famille@messf.gouv.qc.ca
Internet : www.messf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté à la section « Publications »
du volet Famille du site Internet du ministère de l'Emploi,
de la Solidarité sociale et de la Famille.

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42444-1

© Gouvernement du Québec

Le présent document peut être cité ou reproduit,
à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

Liste des tableaux et figures 5

INTRODUCTION 7

Faits saillants 9

1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET LA NATALITÉ 11

1.1 Les facteurs d'accroissement de la population 11

1.2 Le rôle respectif des principales composantes 12

1.3 Le Québec comparé 13

1.3.1 Avec les autres provinces et territoires canadiens 13

1.3.2 Avec les autres pays industrialisés 14

1.3.3 Avec les régions et États américains limitrophes 17

2. LA DÉCISION D'AVOIR UN ENFANT : DÉTERMINANTS ET THÉORIES 19

2.1 La réalisation du désir d'avoir des enfants : une diversité de facteurs et de situations 19

2.1.1 Une diversité de facteurs 19

2.1.2 Une diversité de situations 22

2.2 Les théories de la faible fécondité 23

2.2.1 Le choix rationnel 23

2.2.2 L'évitement du risque 24

2.2.3 Les valeurs postmatérialistes 25

2.2.4 L'équité des sexes 25

3. LES INTERVENTIONS PUBLIQUES ET LA FÉCONDITÉ 27

3.1 Faut-il intervenir pour influencer la fécondité ? 27

3.2 Quelle politique ? 28

3.2.1 La politique familiale 28

3.2.2 La politique nataliste 29

3.2.3 La politique de population 29

3.3 Les effets de la politique familiale sur la fécondité 30
3.3.1 La difficulté de mesurer les effets des interventions publiques sur la fécondité 30
3.3.2 Le cas des allocations à la naissance au Québec 30
3.3.3 Pas de réponse unanime sur les effets des interventions sur la fécondité 32

4. DES ÉLÉMENTS POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES : CE QUE SUGGÈRE LA RECHERCHE 39

4.1 Des pistes et des balises pour l'élaboration de mesures administratives 39
4.1.1 Les mesures relatives à l'emploi, des incontournables parmi un ensemble de mesures 39
4.1.2 Moderniser la politique familiale sur la base de l'équité des sexes 39
4.1.3 Le renforcement de la solidarité avec les familles 40
4.1.4 La motivation à avoir un enfant : distinguer le premier pas des suivants 41
4.1.5 Les mesures d'aide pourraient varier aussi selon le rang de l'enfant 41
4.1.6 Les enfants arrivent tard dans la vie des couples 41
4.1.7 Les jeunes et les couples ont un sentiment d'insécurité relativement au projet de former une famille 42

4.2 Des conditions pour qu'une politique familiale soit efficace 42

4.3 Quatre types de mesures possibles 43

4.4 La « boîte à outils » de McDonald 44
4.4.1 Les incitations financières 44
4.4.2 Les aides accordées aux parents pour leur permettre de concilier travail et famille 45
4.4.3 De grands changements sociaux favorables à l'enfance et à la fonction parentale 45

CONCLUSION 47

BIBLIOGRAPHIE 49

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 Accroissement de la population et facteurs de croissance annuelle, Québec, 1951-2002 11

Tableau 2 Taux d'accroissement de la population des provinces canadiennes, 1999-2000 13

Tableau 3 Facteurs de la croissance démographique dans les pays de l'Union européenne, aux États-Unis, au Japon, au Canada et au Québec, 1999 15

Tableau 4 Croissance démographique selon les régions et États américains limitrophes du Québec, le Canada, l'Ontario et le Québec, 1998-1999 17

Tableau 5 Évolution des naissances selon le rang de la naissance et au total, Québec, 1983 à 1997 32

Figure 1 Accroissement total de la population et évolution du nombre des naissances, Québec, 1951-2002 12

Figure 2 Indice synthétique de fécondité, Québec et autres provinces et territoires canadiens, 1999 14

Figure 3 Indice synthétique de fécondité, quelques pays européens, États-Unis, Japon et Québec, 2000 16

Introduction

Le Québec connaît une situation démographique dont les conditions, si elles se maintenaient dans l'avenir, le conduiraient à un début de déclin de sa population d'ici deux décennies. Alors que l'accroissement de la population du Québec repose en très grande partie sur sa fécondité, son faible niveau observé depuis plusieurs années commence à créer des tendances de plus en plus lourdes. Aussi est-ce avec une attention accrue qu'on prend connaissance de la publication annuelle du nombre des naissances. Inévitablement, deux grandes questions se posent auxquelles les décideurs politiques notamment souhaitent des réponses : qu'est-ce qui explique les choix que font actuellement les jeunes et les couples au regard de la fécondité et pourrait-on, par des interventions publiques, influencer leurs comportements ?

Il n'est pas simple de répondre à ces questions et il n'est pas possible non plus d'y répondre une fois pour toutes puisque le contexte général dans lequel sont prises les décisions évolue constamment. Si, pendant plusieurs années, la natalité comme phénomène n'a pas suscité beaucoup d'intérêt de la part des chercheurs, tant sur le plan provincial que sur le plan international, on a pu noter récemment un regain d'intérêt pour l'étude de la faible natalité, pour les facteurs qui y sont associés et pour les mesures susceptibles d'influencer les comportements reproducteurs.

Afin de répondre à ses besoins d'information et pour fournir des éléments de réponse aux deux questions posées, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a commandé à des chercheurs indépendants une étude sur les facteurs associés à la fécondité, intitulée *Jeunes et fécondité : les facteurs en cause. Revue de la littérature et synthèse critique* (Gauthier et Charbonneau, 2002). Par ailleurs, depuis quelque temps, le Ministère s'est intéressé à la question portant sur l'effet des mesures publiques relatives à la fécondité. Le présent document a pour objet de présenter le résultat de ses travaux et de ses analyses sur le sujet. La plus grande partie du document contient ce que nous avons retenu de la recension des écrits récents. L'information retenue est celle qui nous a paru la plus pertinente pour faire avancer la réflexion et pour favoriser une prise de décision éclairée quant aux mesures susceptibles de créer un contexte favorable à la réalisation du désir d'avoir des enfants.

Ce document ne résulte donc pas d'une revue exhaustive de la littérature. Certains chercheurs se sont fait remarquer plus que d'autres au cours des dernières années, et le document leur accorde une attention toute particulière, notamment au chercheur Peter McDonald. Le séminaire de Séville en 2000, qui a réuni plusieurs chercheurs s'intéressant à la faible natalité, a marqué la relance des discussions sur les effets des mesures publiques sur la natalité. Le présent document fait donc état largement de la réflexion à laquelle a donné lieu cet événement.

Le document est divisé en quatre parties. La première présente l'évolution démographique passée du Québec et démontre comment la natalité et les migrations ont contribué à cette évolution. La comparaison avec d'autres populations permet de mieux faire ressortir toute l'importance qu'a eue jusqu'ici la natalité dans l'accroissement de la population québécoise. La deuxième partie aborde les principaux facteurs associés à la faible fécondité ainsi que les théories qui tentent d'expliquer les comportements en matière de fécondité. La partie suivante présente le point de vue des chercheurs quant à ce qu'il est permis d'attendre des interventions publiques comme effets sur la natalité. Enfin, sont regroupés dans la dernière partie un ensemble d'éléments, de réflexions et d'outils qui peuvent permettre de guider les interventions de l'État.

Faits saillants

- Au Québec, la natalité a joué et continue à jouer un rôle crucial dans l'accroissement de la population. Aussi l'évolution de ce phénomène est-elle suivie avec un grand intérêt et amène deux questions : qu'est-ce qui explique les choix actuels des jeunes et des couples quant à la fécondité et pourrait-on, par des interventions publiques, influencer leurs comportements ? Le présent document tente de répondre surtout à la seconde question.

- Il y a une diversité de facteurs qui expliquent les faibles niveaux de fécondité actuels. Le terme « insécurité » est sans doute celui qui permet d'en résumer le plus grand nombre : insécurité financière et économique, insécurité par rapport à la stabilité de la relation, insécurité par rapport au partage des tâches entre conjoints et insécurité quant à la possibilité de concilier les différents projets de vie.

- Ce sentiment d'insécurité combiné à d'autres facteurs fait en sorte que les couples remettent à plus tard leur projet d'avoir des enfants et finalement ne réaliseront pas ou pas complètement leur désir d'avoir des enfants.

- Il y a actuellement au moins trois groupes à différencier pour bien comprendre ce qui motive les jeunes et les couples à avoir ou pas des enfants. Il y a les jeunes en âge d'avoir des enfants, mais dont les conditions de vie et le contexte ne le leur permettent que difficilement, les étudiants dont la scolarité se prolonge et ceux qui sont déjà en couple et qui ont d'autres contraintes qui influencent leur désir d'avoir des enfants.

- Les chercheurs sont unanimes à déclarer qu'il n'est pas facile de mesurer les effets des interventions publiques sur la fécondité, en raison notamment des difficultés méthodologiques et du nombre de facteurs qui peuvent jouer en même temps.

- Les chercheurs qui tentent de relever le défi ne s'entendent pas sur les effets des interventions ; certains font preuve d'un grand scepticisme, d'autres y voient un effet à la marge et à certaines conditions ; d'autres encore sont convaincus que les écarts actuels entre les niveaux de fécondité des pays industrialisés s'expliquent par la présence ou l'absence d'un ensemble de mesures favorables aux familles. Dans l'ensemble cependant, ils seraient majoritaires à penser que les politiques peuvent avoir un effet.

- Plus récemment, l'approche basée sur la comparaison entre les pays semble s'imposer parmi les chercheurs qui tentent d'établir des liens entre les niveaux de fécondité des pays industrialisés et leur politique sociale. Le séminaire tenu à Séville en 2000 a relancé les discussions autour de la faible natalité en accordant une grande visibilité à ces chercheurs et à leurs travaux.

- L'un des chercheurs identifié à cette méthode et qui semble faire autorité depuis quelques années est l'Australien Peter McDonald (2000). Ce dernier avance qu'il existe des liens évidents entre les niveaux de fécondité observés dans certains pays et la présence de mesures facilitant l'emploi des femmes dans la population active, ainsi que l'existence de l'égalité des sexes au travail et à l'intérieur des familles elles-mêmes.

- La compensation financière du coût de l'enfant, l'existence de services permettant de concilier travail et famille, l'égalité des sexes sur le marché du travail comme à domicile sont, selon cette approche, les variables prédictives des niveaux de la natalité dans les pays industrialisés.

- Les consensus les plus clairs chez les chercheurs peuvent se résumer ainsi :
  - Même s'il est difficile d'évaluer l'influence des mesures relatives à la famille sur les comportements en matière de reproduction, rien ne doit être négligé pour favoriser la

décision d'avoir des enfants. Au-delà des débats théoriques et des difficultés méthodologiques, une politique familiale ne pourrait être, en elle-même, que positive puisqu'elle contribue à améliorer le milieu, en créant de meilleures conditions de vie pour les familles. Le critère d'évaluation d'une politique familiale devrait être en définitive celui de l'environnement favorable aux parents qui élèvent des enfants.

- Comme la décision d'avoir un enfant dépend de plusieurs facteurs, économiques, sociaux et culturels, les chercheurs s'entendent pour affirmer que c'est tout un ensemble de mesures qu'il faut mettre en place pour créer des conditions favorables aux familles et à la réalisation du désir d'avoir des enfants.

• Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de la littérature qui pourraient soit aider ceux et celles qui ont à élaborer des mesures, soit à tout le moins faire avancer la réflexion sur le sujet.

- En tête des mesures favorables à la famille, figure l'existence d'emplois stables et bien rémunérés.
- L'égalité des sexes tant au travail qu'à domicile et la création de conditions rendant le travail et la vie familiale compatibles devraient servir de fondement à la modernisation de la politique familiale. Plusieurs mesures seraient décisives en ce sens : un programme de services de garde prévoyant des horaires flexibles, un programme encourageant le partage de la responsabilité parentale, qui pourrait se traduire par une plus grande participation des hommes aux tâches domestiques et une utilisation plus égalitaire du congé parental, ainsi qu'un programme des temps sociaux prévoyant entre autres la réduction de la durée du travail et des conditions de travail flexibles.
- Le renforcement de la solidarité avec les familles devrait être plus que jamais un objectif à atteindre. Dans une société fortement axée sur la production économique, il est en effet nécessaire de récompenser la reproduction sociale par un renforcement de ce principe.
- Les programmes de l'État devraient traiter différemment les enfants à naître selon leur rang. Les facteurs qui influencent la décision d'avoir un enfant diffèrent selon qu'il s'agit du premier ou des enfants qui suivent.
- Des programmes qui encourageraient à avoir les enfants un peu plus tôt et qui sécuriseraient les parents actuels ou potentiels pourraient favoriser la natalité.
- Enfin, pour être efficace, une politique familiale doit remplir plusieurs conditions : s'adapter aux exigences de la société, contenir des mesures ayant une large portée, des mesures stables et visibles et être soutenue par l'ensemble des acteurs sociaux et économiques.

1. L'évolution démographique et la natalité

1.1 Les facteurs d'accroissement de la population

La croissance de la population est le résultat de l'effet combiné des deux facteurs d'évolution que sont l'accroissement naturel, c'est-à-dire la différence entre le nombre des naissances et celui des décès, et le solde migratoire net, défini comme la différence entre le nombre de personnes qui entrent sur le territoire et le nombre de celles qui en sortent.

Au cours du XX[e] siècle, la population québécoise a crû rapidement : elle s'est multipliée par 4,5, passant de 1,6 million en 1901 à 7,4 millions d'habitants en 2002.

Comme l'indique le tableau 1, les années 60 ont marqué un ralentissement majeur de l'accroissement de la population. Alors qu'elle s'accroissait chaque année de 100 000 personnes ou plus dans les années 50 et dans la première moitié des années 60, ce chiffre n'a plus jamais été atteint par la suite. Depuis 1996, la croissance de la population est qualifiée d'anémique, ses effectifs n'augmentant plus que de quelque 30 000 personnes annuellement.

Tableau 1
Accroissement de la population et facteurs de croissance annuelle, Québec, 1951-2002

Année	Population	Accroissement annuel total*	Naissances (1)	Décès (2)	Accroissement naturel (1 – 2)	Migration nette
1951	4 055,7	118 300	123 196	34 900	88 296	–
1956	4 628,4	140 600	138 631	35 042	103 589	–
1961	5 259,2	111 800	139 857	37 044	102 813	–
1966	5 780,8	83 200	112 757	38 680	74 077	–
1971	6 137,4	30 108	93 743	41 192	52 551	– 22 443
1976	6 361,8	59 741	98 022	43 801	54 221	3 815
1981	6 522,9	42 292	95 247	42 765	52 482	– 5 009
1986	6 684,9	60 903	84 579	46 964	37 615	13 369
1991	7 033,4	49 911	97 348	49 243	48 105	35 214
1996	7 259,0	30 609	85 130	52 278	32 852	6 889
2001 p**	7 395,9	39 552	73 500	54 500	19 000	15 097
2002 p**	7 435,5	32 122	72 200	55 600	16 600	16 103

* Accroissement calculé par la différence entre les effectifs estimés au 1[er] juin d'une année et ceux de juin de l'année suivante pour les années 1951 à 1966, et de janvier à janvier pour les années ultérieures.
** Provisoire.

Sources :

De 1951 à 1966 : Estimations annuelles de la population du Canada et des provinces, 1[er] juin 1867 à 1983, Statistique Canada, novembre 1983.

De 1971 à 2000 : Institut de la statistique du Québec, site Internet (www.stat.gouv.qc.ca).

1.2 Le rôle respectif des principales composantes

Pendant au moins les cinquante dernières années, l'accroissement naturel a toujours été le facteur marquant et, à certaines époques, l'unique facteur qui a permis à la population du Québec de s'accroître (tableau 1). Cela s'est avéré même au cours des périodes de forte baisse de la fécondité qu'a connue le Québec. C'est que le plus souvent dans le passé, le solde migratoire a été faible, nul ou négatif. Or, il se produit depuis la deuxième moitié des années 90 une baisse prononcée du nombre des naissances alors même que le nombre des décès se met à augmenter (en raison du vieillissement de la population). L'impact est immédiat sur le rythme de croissance de la population, qui s'affaiblit aussitôt. Le tarissement de la principale source d'accroissement de la population (les naissances) alors que les échanges migratoires rapportent peu, place le Québec dans une position précaire quant à l'évolution future de la population. Le graphique suivant montre d'ailleurs jusqu'à quel point l'évolution du nombre des naissances est déterminante quant à l'accroissement annuel de la population du Québec.

Figure 1
Accroissement total de la population et évolution du nombre des naissances, Québec, 1951-2002

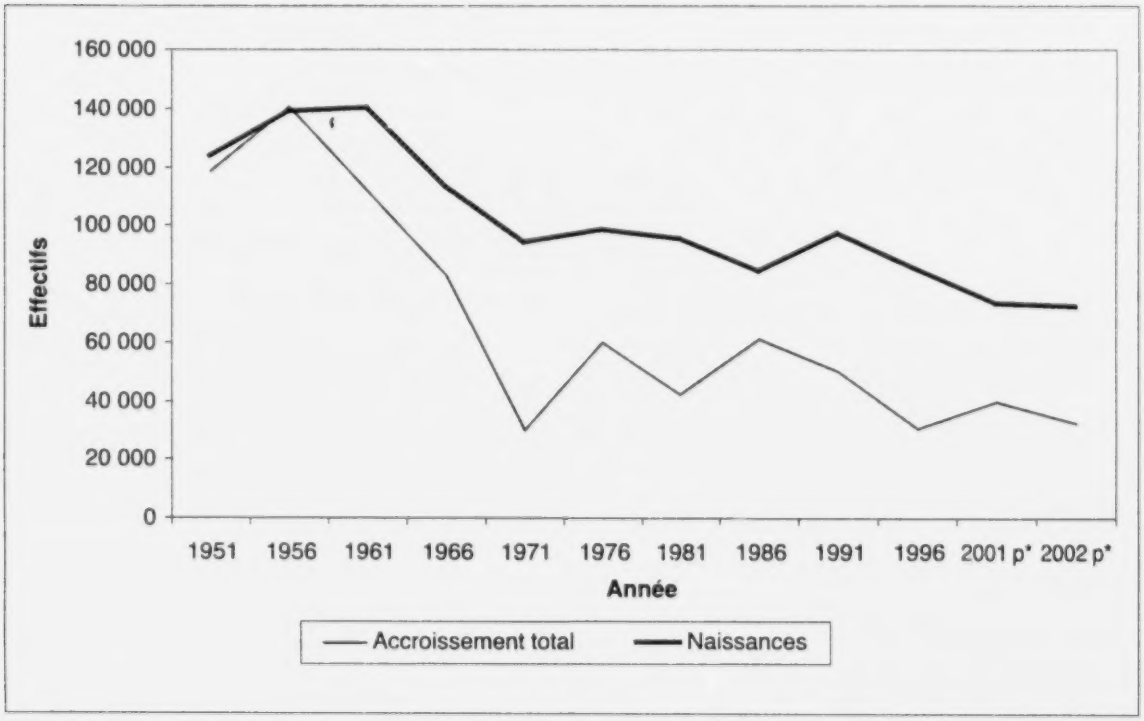

* Provisoire.

1.3 Le Québec comparé

1.3.1 *Avec les autres provinces et territoires canadiens*

La population du Québec, en 1999-2000, a un taux de croissance (3,2 pour mille) bien inférieur à celui de la moyenne canadienne (8,4 pour mille). L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique affichent les taux les plus forts (tableau 2).

Les trois provinces qui ont les taux de croissance les plus élevés tranchent par rapport à la situation des autres provinces et à celle du Québec. Non seulement, pour augmenter leur population, ces provinces peuvent-elles compter sur un accroissement naturel supérieur à celui du Québec, mais également sur des soldes migratoires plus élevés. Cela explique pourquoi le Québec, qui compte presque exclusivement sur son accroissement naturel, par ailleurs de plus en plus faible, et peu sur les migrations, n'arrive pas à suivre la cadence imposée par ces trois provinces.

Comme le démontre le graphique de la page 14, le Québec se situe d'ailleurs au huitième rang parmi les provinces et territoires canadiens pour le niveau de fécondité atteint en 1999.

Le Québec a pourtant occupé une position plus avantageuse que celle qu'il connaît maintenant au sein des provinces et territoires canadiens puisque, pendant des décennies, sa population s'accroissait aussi rapidement que celle du reste du Canada. Ce n'est qu'à partir des années 60 que le Québec se distingue. Alors qu'une forte immigration venait gonfler les effectifs du Canada anglais, les Canadiens français y répondaient jusque-là par leur surfécondité. Mais cette surfécondité disparaît vers 1960 sans que les migrations prennent le relais.

Tableau 2
Taux d'accroissement de la population des provinces canadiennes, 1999-2000

Provinces	Taux d'accroissement de la population (pour mille habitants)			
	Total	Naturel	Migratoire	Part de la migration/total
Canada	8,4	3,8	4,6	0,55
Terre-Neuve	-3,7	0,7	-4,4	*
Île-du-Prince-Édouard	9,4	1,9	7,5	0,79
Nouvelle-Écosse	1,9	1,2	0,7	0,37
Nouveau-Brunswick	3,0	1,7	1,3	0,43
Québec	**3,2**	**2,8**	**0,4**	**0,12**
Ontario	13,2	4,1	9,1	0,69
Manitoba	4,6	3,7	0,9	0,19
Saskatchewan	-2,0	3,5	-5,5	*
Alberta	12,8	6,9	5,9	0,46
Colombie-Britannique	8,9	3,4	5,5	0,62

* La migration n'a aucunement contribué à la croissance parce que le solde migratoire était négatif.
Source : Statistique Canada, site Internet (www.statcan.ca).

Figure 2
Indice synthétique de fécondité, Québec et autres provinces et territoires canadiens, 1999

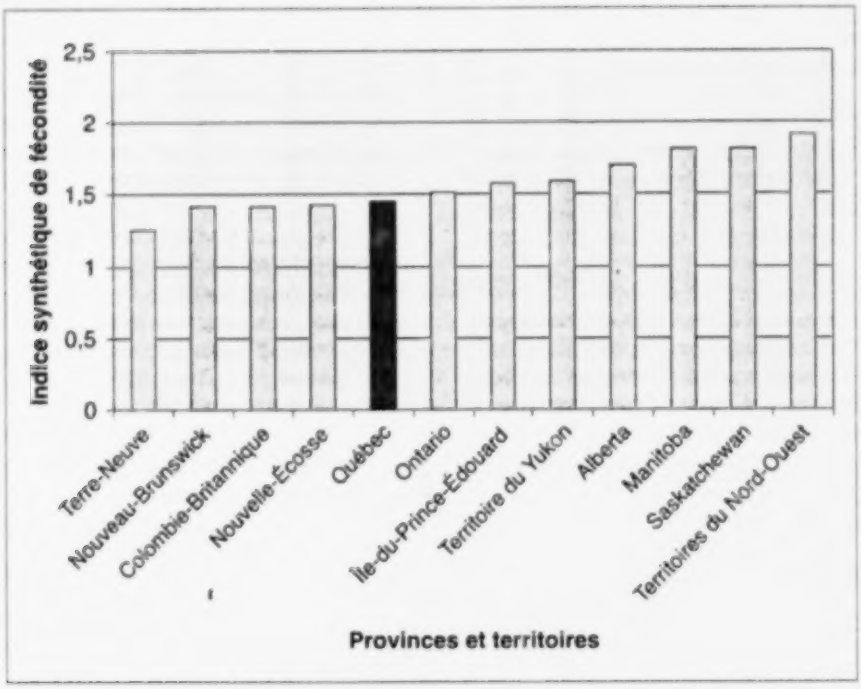

Source : Statistique Canada (2002), *Rapport sur l'état de la population du Canada 2001, La conjoncture démographique*, pages 18 et 19.

1.3.2 *Avec les autres pays industrialisés*

Sur le plan international, comparativement à la moyenne des pays de l'Union européenne, la situation du Québec ne paraît pas défavorable, le taux d'accroissement de sa population (3,2 pour mille) étant même un peu supérieur à celui de l'ensemble de ces pays (2,7 pour mille). Certains pays, comme la Suède, l'Italie, l'Allemagne, la Grèce et l'Autriche, connaissent même des taux d'accroissement naturel négatifs, ce qui n'est pas encore le cas du Québec.

Tableau 3
Facteurs de la croissance démographique dans les pays de l'Union européenne, aux États-Unis, au Japon, au Canada et au Québec, 1999

Pays	Taux d'accroissement de la population (pour mille habitants)			
	Total	Naturel	Migratoire	Part de la migration/total
Suède	0,80	-0,74	1,54	1,55
Italie	1,17	-0,59	1,76	1,50
Espagne	1,20	0,19	1,02	0,85
Allemagne	1,56	-0,92	2,48	1,58
Portugal	1,81	0,81	1,00	0,55
Finlande	2,26	1,58	0,68	0,30
Grèce	2,28	-0,09	2,37	1,04
Autriche	2,44	-0,01	2,45	1,00
Belgique	2,48	0,90	1,57	0,63
Danemark	3,09	1,32	1,77	0,57
Royaume-Uni	3,90	1,14	2,76	0,71
France	4,38	3,43	0,95	0,22
Pays-Bas	6,56	3,79	2,77	0,42
Irlande	11,10	5,77	5,33	0,48
Luxembourg	15,03	4,14	10,89	0,72
Union européenne	2,68	0,82	1,86	0,69
États-Unis	9,0	6,0	3,0	0,33
Japon	2,5	1,7	0,8	0,32
Canada	8,4	3,4	5,0	0,59
Québec	**3,2**	**2,8**	**0,4**	**0,12**

Sources :

Union européenne et Japon : Institut national d'études démographiques (France), *Population*, nº 4.5, 2000, tableaux A et B.

États-Unis : U.S. Census Bureau, Population Division, Population Estimates Program, site Internet (9 mars 2000).

Québec et Canada : Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles, catalogue 91-213.

Ce qui différencie cependant le Québec de l'ensemble des pays industrialisés (tableau 3), c'est qu'il ne compte que très peu sur les migrations pour accroître sa population, mais presque exclusivement sur sa natalité. Or, dans les pays qui accusent déjà un accroissement naturel négatif (Suède, Italie, Allemagne, Grèce et Autriche), c'est la migration qui permet de poursuivre la croissance de leur population. En effet, la migration contribue pour 70 % de l'accroissement total de la population de l'Union européenne et l'accroissement naturel, pour 30 %. C'est l'inverse au Québec. L'accroissement naturel contribue pour 78 % et la migration, pour 12 %. Le Québec se situe donc en marge de tous ces pays, eu égard à la contribution respective des leviers démographiques dans la croissance de sa population.

Bien que le Québec compte surtout sur sa fécondité, il ne se situe pas pour autant dans une position avantageuse dans le classement des pays industrialisés selon leur indice de fécondité, comme l'indique le graphique qui suit.

Figure 3
Indice synthétique de fécondité, quelques pays européens, États-Unis, Japon et Québec, 2000

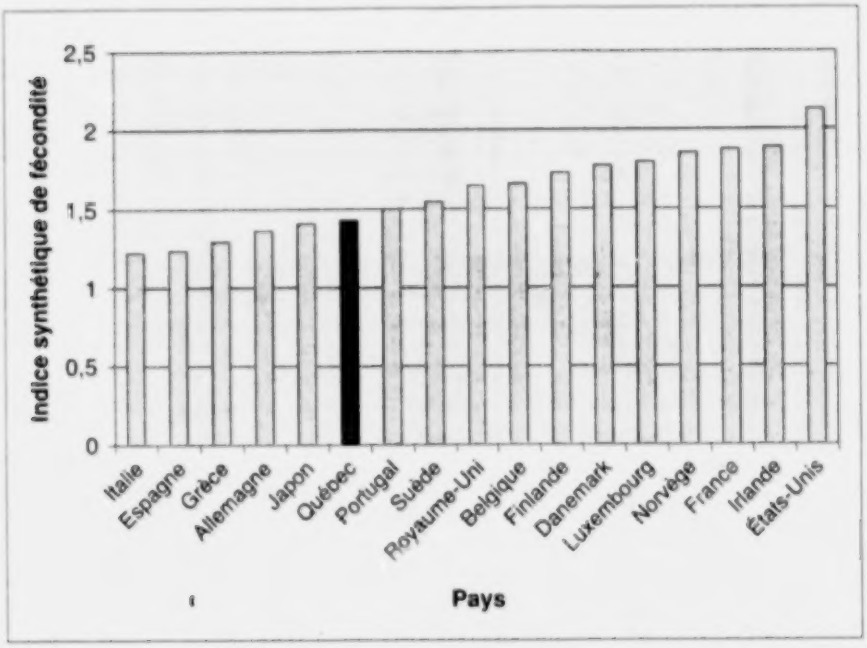

Source : Institut national d'études démographiques (France), site Internet (www.ined.fr).

1.3.3 *Avec les régions et États américains limitrophes*

Tableau 4
Croissance démographique selon les régions et États américains limitrophes du Québec, le Canada, l'Ontario et le Québec, 1998-1999

	Taux d'accroissement de la population (pour mille habitants)		
	Total	Naturel	Migratoire
États-Unis	**9,0**	**6,0**	**3,0**
Nord-Est	**3,0**	**4,0**	**– 1,0**
• Nouvelle-Angleterre	5,0	3,7	1,3
Connecticut	3,0	4,1	– 1,1
Maine	4,0	1,3	2,7
Massachusetts	5,0	4,2	0,8
New Hampshire	13,0	4,2	8,8
Rhode Island	3,0	2,9	0,1
Vermont	5,0	2,8	2,2
• Centre-Atlantique	2,0	4,2	– 2,2
New Jersey	6,0	4,9	1,1
New York	2,0	5,5	– 3,5
Pennsylvanie	– 1,0	1,5	– 2,5
Centre-Ouest	**5,0**	**4,9**	**0,1**
Sud	**12,0**	**5,8**	**6,2**
Ouest	**15,0**	**8,4**	**6,6**
Canada	**8,4**	**3,4**	**5,0**
Ontario	**13,2**	**4,1**	**9,1**
Québec	**3,2**	**2,8**	**0,4**

Source : U.S. Census Bureau, Population Division, Population Estimates Program, Washington (D. C. 20233), site Internet (www.census.gov/population/www/) [29 décembre 1999].

Comparativement au voisin américain, deux constats : d'une part, ces dernières années, le rythme de croissance du Québec est de loin inférieur à celui des États-Unis dans leur ensemble ; d'autre part, comme au Canada, les taux de croissance des populations sont de plus en plus élevés à mesure que l'on se déplace d'est en ouest. On observe qu'aux États-Unis aussi le facteur migratoire joue un rôle fondamental dans la croissance des populations des divers États. En général, là où son apport est faible, les taux de croissance totale le sont aussi, et l'inverse est également vrai.

On note que les États du Nord-Est (3,0) des États-Unis dans leur ensemble connaissent une situation similaire à celle du Québec. Là aussi d'ailleurs, il se révèle que ces États ne comptent que sur leur accroissement naturel pour augmenter leur population.

Dans un contexte de faible fécondité généralisé, et à mesure que les populations vieilliront, il sera de plus en plus difficile de compter sur l'accroissement naturel pour alimenter la croissance totale de la population. L'exemple des pays d'Europe, dont les populations sont plus vieilles que celle du Québec, montre toute l'importance que prend dans ce contexte le facteur migratoire pour déterminer le rythme de l'évolution de la population. Dans les populations comme celle du Québec, dont la croissance a depuis toujours dépendu largement de l'accroissement naturel (sa fécondité), il est tout de même intéressant de voir s'il demeure possible d'influer sur la natalité.

2. La décision d'avoir un enfant : déterminants et théories

S'il est une condition à réaliser sur laquelle les chercheurs s'entendent pour que des interventions publiques produisent quelque effet, c'est de connaître les raisons qui motivent les gens à avoir ou pas des enfants.

Malheureusement, il n'existe pas de cause ou de facteur unique à l'origine des comportements en ce domaine. Il existe plutôt une diversité de raisons qui expliquent pourquoi les personnes et les couples ont ou n'ont pas d'enfant, en ont à un moment ou l'autre de leur vie, en auront un seul ou plusieurs. Les raisons d'avoir ou non des enfants varient selon les situations, les contextes et les cheminements des individus et des couples. C'est cette diversité de facteurs et de situations qui sera d'abord mise en évidence dans cette partie du document. Pour apporter un éclairage supplémentaire, nous présentons également les principales théories que l'on trouve dans la littérature, qui tentent d'expliquer les comportements en matière de fécondité.

2.1 La réalisation du désir d'avoir des enfants : une diversité de facteurs et de situations

Même si l'indice synthétique de fécondité baisse à un niveau relativement bas, il semble, d'après les enquêtes, que les aspirations n'ont pas changé et que le désir d'avoir des enfants serait tout aussi présent qu'il y a quinze ou vingt ans. Il y aurait une espèce de stabilité dans les aspirations d'une décennie à l'autre (Lapierre-Adamcyk et Heather, 2000). Les chercheurs en déduisent que l'écart entre les aspirations et la réalité s'explique par la présence d'obstacles ou de contraintes qui empêchent les couples ou les individus de réaliser leur projet d'avoir un enfant.

Passer du désir d'avoir un enfant au projet d'une naissance relève d'un choix où s'entremêlent des éléments affectifs, des situations, des conditions, des stratégies, mais aussi des normes et des représentations de la famille que l'on souhaite.

Par ailleurs, les raisons de faire ou non des enfants peuvent varier selon les situations et les contextes propres à certains groupes. Tous les jeunes en âge d'avoir des enfants ne connaissent pas le même cheminement et ne vivent pas dans le même contexte socioéconomique. Il faut donc que l'intervention tienne compte, en plus de la diversité des facteurs, de la diversité des situations des jeunes.

2.1.1 *Une diversité de facteurs*

Puisque le désir d'avoir des enfants semble toujours présent chez les jeunes et qu'il ne se réalise pas entièrement, c'est qu'il existe des freins ou des obstacles qui les empêchent de réaliser leur désir. Il importe de définir ces freins qu'on doit considérer comme autant d'obstacles à aplanir par des programmes touchant la famille.

D'abord, il faut reconnaître que les individus et les couples ont accès à des moyens efficaces de contrôler leur fécondité et que la décision d'avoir des enfants est un choix privé. La décision d'avoir des enfants n'est prise le plus souvent que lorsque tout un ensemble de conditions sont réunies ou satisfaites. Ce serait en quelque sorte la difficulté à réunir l'ensemble de ces conditions qui constituerait un frein à la réalisation du désir d'avoir des enfants.

Les recherches les plus récentes montrent qu'il y aurait pour les jeunes au moins trois conditions minimales à remplir avant de prendre la décision d'avoir un premier enfant. Ces conditions sont la sécurité financière, une relation stable et sûre et un conjoint capable de partager autant les tâches de la vie quotidienne que les tâches parentales.

La sécurité financière

Les recherches (Hamel, 2001a) montrent que le travail continue d'être la pierre d'angle de l'insertion sociale et professionnelle. Il est clair que la difficulté de trouver un emploi et la multiplication

du travail atypique n'incitent pas à avoir des enfants. La précarité de l'emploi reporte ce que certains (Théorêt, 2001b) appellent « le chantier de la vie » : l'achat d'une maison, la stabilisation du milieu de vie, la formation du couple et d'une famille. Cependant, la sécurité financière ne se limite pas à l'occupation d'un emploi. La crainte d'un avenir économique imprévisible et de mauvaises perspectives d'emploi exercent probablement, selon les chercheurs, le plus puissant effet de désintérêt pour la maternité et la paternité. Les analyses portant sur plusieurs pays semblent montrer que l'effet d'une politique familiale peut dépendre en dernier ressort de l'évolution du marché du travail. Pour certains chercheurs (Kohler, Billari et Ortega, 2002), l'incertitude économique chez les jeunes adultes est l'une des principales explications de la faible fécondité. Le marché de l'emploi et les perspectives économiques moins favorables au Canada qu'aux États-Unis sont des facteurs invoqués pour expliquer les différences de fécondité entre les deux pays (Bélanger, 2002).

Une relation stable et sûre

Il s'agit d'une exigence de base tout à fait normale pour former une famille. Cependant, cette condition a de quoi surprendre, les jeunes étant ceux-là mêmes qui choisissent en très grand nombre le genre d'union le moins engageant sur le plan personnel et qui, le plus souvent, conduit à la rupture. La recherche montre en effet que la généralisation du choix de l'union libre est un facteur important sous-jacent à la faible fécondité du Québec actuellement (Lapierre-Adamcyk et Heather, 2000). Les recherches montrent que la progression de ce type d'union a un impact marqué sur la fécondité, car elle correspondrait (Gauthier et Charbonneau, 2002) à un état où la décision d'avoir un enfant semble plus difficile à prendre. Le choix des jeunes de s'engager d'abord dans ce type d'union, beaucoup plus facilement résiliable que le mariage et témoignant d'un engagement moins ferme, implique qu'un grand nombre de jeunes adultes vivront une rupture, parfois plusieurs au cours de la vingtaine, la période cruciale quant à la décision d'avoir un enfant. Il se trouve que pour plusieurs, cette condition de stabilité et de sécurité est de plus en plus difficile à remplir et lorsque enfin elle est remplie, il peut être déjà tard eu égard à la période fertile de la femme.

Un conjoint capable de partager les tâches tant ménagères que parentales

Il s'agit d'une exigence que mentionnent la majorité des chercheurs (Beaujot et Bélanger, 2001). C'est une exigence exprimée plus particulièrement par les jeunes, qui va de pair avec la remise en cause des rôles traditionnels, la scolarité accrue des femmes et leur participation au marché du travail. Avoir un enfant et l'éduquer demande du temps, de l'énergie et comporte un renoncement que les deux membres du couple doivent désormais partager.

Ces trois exigences ont pour effet de différer la formation du couple, la formation d'une famille et finalement de repousser à plus tard la réalisation du désir d'avoir des enfants. Or, le report de la maternité à un âge plus avancé est un facteur sérieux qui explique l'incapacité des couples à réaliser leur désir. La baisse de la fertilité (capacité physiologique à concevoir) survient dès la trentaine chez plusieurs, jusqu'à ne plus être que de l'ordre de 50 % après l'âge de 35 ans.

D'autres variables à considérer

Outre ces trois conditions, qui comprennent plusieurs facteurs, d'autres variables sont également à considérer, qui influencent les comportements en matière de fécondité. La scolarité des femmes en est une. La scolarité accrue des femmes et leur désir d'insertion sur le marché du travail vont de pair avec de nouveaux lieux de réalisation personnelle en dehors de la maternité. Leurs aspirations professionnelles, leur désir de s'assurer des conditions égales à celles des hommes pour leur retraite, sans menacer leur sécurité économique, l'écart entre leur désir d'avoir des enfants et celui de leur partenaire, le fossé possible entre leur situation personnelle et celle de leur conjoint viennent freiner ou retarder les maternités. Il est clair que la scolarité poussée des femmes a eu pour effet de majorer les coûts directs et indirects liés au retrait du marché du travail et à la maternité (Bélanger et Oikawa, 1999). Une étude récente (Ekert-Jaffé et autres, 2002) vient confirmer qu'en France et en Grande-Bretagne en tout cas, la scolarité de la femme est la variable qui a le plus d'influence sur la fécondité.

Par ailleurs, l'allongement de la scolarité, particulièrement chez les femmes, est une autre variable majeure dont l'effet (Lapierre-Adamcyk et Heather, 2000) le plus évident est le report de l'entrée en union et dans la maternité ; il a comme résultat une descendance plus réduite. Une étude (*ibid.*) portant sur le Québec montre que les femmes québécoises titulaires d'un diplôme universitaire sont deux fois moins susceptibles d'avoir un premier enfant avant l'âge de 30 ans que celles qui n'ont fait que des études secondaires.

Le domaine d'études choisi par la femme serait curieusement un déterminant de la fécondité plus décisif encore que le niveau de scolarité. En Norvège, par exemple, une étude (Ronsen, 2001) montre que la proportion de femmes sans enfant parmi les infirmières et les enseignantes de niveau universitaire serait presque aussi faible que celle observée chez les femmes ayant fait tout au plus des études secondaires. Ce qui n'est pas habituel puisque les femmes les plus instruites demeurent en général plus souvent sans enfant. Les hypothèses avancées sont : ces femmes sont orientées à la fois vers la famille et le travail ; elles travailleraient dans des secteurs offrant plus de possibilités et de flexibilité quant aux heures et au régime de travail ; les travailleuses de ces secteurs auraient moins à perdre en rompant temporairement leur lien d'emploi, en ce qui concerne les possibilités de carrière future et de revenus potentiels. Ces résultats sont confirmés par une autre étude (Ekert-Jaffé et autres, 2002) portant sur les deux mêmes professions en France et en Grande-Bretagne.

L'allongement de la période de la jeunesse est également avancé par certains chercheurs comme autre élément explicatif de la faible fécondité. On dit de cette période qu'elle se caractérise par une certaine dépendance à l'égard de la famille d'origine et par le maintien dans un contexte à peu près exempt d'obligations envers autrui. Cette situation de relative autonomie favoriserait peu l'engagement et pourrait avoir une influence sur le désir d'avoir des enfants ou sur le choix de fonder une famille. Les transformations de cette période du cycle de vie font qu'elle a tendance à passer de transitoire à une durée suffisamment longue pour qu'on s'interroge sur les conséquences de cet allongement sur le désir d'avoir des enfants. Selon Gauthier et Charbonneau (2002), qu'il s'agisse de la durée des études, des modalités d'insertion professionnelle qui mettent du temps à conduire à la régularité d'emploi, de la précarité des premières unions, de l'emploi du temps qui renforce la sociabilité et les pratiques de loisirs juvéniles, tout contribue à réduire la place de l'enfant dans ce contexte.

La question des valeurs et des attitudes entourant la famille et les enfants occupe certainement une place centrale parmi les principaux facteurs influençant le désir d'avoir des enfants et sa réalisation. La conception que l'on se fait de la famille, du couple et de l'enfant, la place et l'accueil réservés aux enfants et aux familles dans la société, la transformation des rapports entre les hommes et les femmes, la représentation des rôles parentaux, les ambivalences concernant le rôle du père, la montée de l'individualisme, le désir de consommation et d'un plus grand confort (Stropnik, 2001), sont à l'évidence autant d'éléments qui influencent le désir d'avoir des enfants et sa réalisation. Un examen approfondi de cette question des valeurs montrerait sans nul doute que le contexte psychosocial actuel n'est pas très propice à la famille et aux enfants.

Pour les couples qui vivent déjà l'expérience d'avoir un enfant, la décision d'en avoir un second repose sur d'autres considérations qui sont la possibilité de concilier les différents projets de vie. Chez les couples dont les deux parents occupent un emploi, le besoin le plus souvent exprimé concerne des conditions qui permettraient de participer au marché du travail tout en ayant la possibilité d'avoir les enfants désirés et d'en prendre soin convenablement. Pour eux, le temps et la flexibilité sont les mots clés. Le temps de s'occuper de ses enfants est ce qui est le plus souvent réclamé actuellement par les parents, mais aussi la flexibilité des conditions de travail, de l'offre des services et des programmes.

Finalement, d'autres éléments moins souvent évoqués influencent les possibilités de se reproduire. Parmi les principaux, on peut mentionner la limitation physique (la montée du sida dans certaines couches de la population), la stérilisation d'un nombre accru d'hommes et de femmes (hystérectomies, ligatures et vasectomies) chez les jeunes, qui diminue la possibilité de faire un

enfant dans une union ultérieure, et enfin les interruptions volontaires de grossesse, phénomène assez mal documenté.

2.1.2 *Une diversité de situations*

En raison de leurs conditions de vie et de leur situation dans la vie, il y a sans doute actuellement au moins trois groupes à différencier pour comprendre mieux ce qui motive les jeunes et les couples à avoir ou pas des enfants.

On est amené à faire une différence entre les jeunes en âge d'avoir des enfants, mais dont les conditions et le contexte ne le leur permettent que difficilement, ceux qui sont aux études et dont la scolarité se prolonge, et ceux qui vivent déjà en couple et ont d'autres contraintes qui influencent leur désir d'avoir des enfants.

La situation des jeunes adultes qui éprouvent des difficultés d'insertion

Le travail demeure le levier qui mène à l'indépendance économique, à la vie en couple et à la formation d'une famille en dehors de la tutelle des parents ou du soutien direct de l'État. Pour de nombreux jeunes, le marché du travail est synonyme de précarité, d'instabilité et de faible revenu. À cause de leurs conditions financières incertaines, les jeunes adultes tendent à demeurer plus longtemps chez leurs parents que leurs prédécesseurs. Ce retard a des effets sur l'entrée dans la vie adulte et sur la formation des couples. On sait que le moment où l'on fonde sa famille a un effet déterminant sur le nombre d'enfants que l'on aura. Les aspirations en matière de fécondité s'ajustent à la baisse lorsque la formation du couple se fait à un âge tardif.

La difficulté d'obtenir un premier emploi stable et rémunérateur est le principal obstacle que rencontrent les jeunes qui souhaitent devenir parents. Des conditions peu favorables du marché du travail et une fiscalité peu généreuse constituent des obstacles à la parentalité.

La situation des étudiants et des étudiantes qui prolongent leurs études

La situation des étudiants et des étudiantes est également particulière et devrait être traitée comme telle. Comme les femmes, surtout, sont plus nombreuses à étudier et le font de plus en plus longtemps, il s'en trouve plus que jamais qui vivent en couple et qui seraient en âge d'avoir des enfants. Leurs contraintes sont particulières en raison par exemple du peu de ressources financières dont ils disposent ou en raison de services (services de garde particulièrement) qui ne sont pas adaptés à leur situation. La situation des étudiants et des étudiantes déjà parents est éloquente à cet égard puisque, semble-t-il, plusieurs (Tremblay, 2002) abandonneraient leurs études parce qu'ils ne peuvent concilier les deux états de parent et d'étudiant. Les étudiants et étudiantes qui terminent leurs études se trouvent fort endettés en même temps qu'ils ont en plein l'âge d'avoir des enfants.

La situation des personnes et des couples généralement actifs sur le marché du travail

Les taux d'activité des femmes avec enfants évoluent à la hausse. Avec la montée de la scolarisation, particulièrement chez les femmes, il faut s'attendre à ce que ces taux d'activité continuent leur ascension. Cette tendance pourrait constituer d'ailleurs une partie de la solution à la pénurie de main-d'œuvre appréhendée au cours des prochaines années. Comme nous l'avons vu plus haut, les recherches récentes montrent que les pays (la Scandinavie) où le marché du travail offre des conditions permettant de concilier travail et responsabilités parentales sont ceux-là où le niveau de fécondité est le plus élevé. À l'opposé, les pays où de telles conditions n'existent pas (sud de l'Europe), les travailleuses préféreront s'abstenir de faire des enfants ou, à tout le moins, en auront moins.

Comme le souligne le Conseil de la famille et de l'enfance (2002), la conciliation travail-famille ne concerne pas que les milieux de travail, elle touche également d'autres milieux comme les municipalités, l'école ou le milieu de la santé. Le défaut de ces milieux de s'adapter à cette nouvelle réalité des parents actuels ou potentiels peut priver le Québec d'un nombre considérable de naissances, qui seront autant de futurs travailleurs en moins. En somme, toute la société doit prendre acte du fait que les familles, les milieux de travail, celui de l'école et celui de la santé vivent et évoluent dans une relation d'interdépendance. Aussi, toutes initiatives des différents acteurs locaux doivent-elles être soutenues et encouragées.

2.2 Les théories de la faible fécondité

La présentation d'une série de déterminants qui peuvent influer sur la fécondité a cependant ses limites. Elle dit peu sur la façon dont ces déterminants agissent sur leur poids et leur influence respective dans la décision d'avoir des enfants, ainsi que sur la décision de reporter le moment du projet ou d'y renoncer carrément.

Afin de faire un pas de plus dans la compréhension du jeu et de l'influence des déterminants dans la décision d'avoir ou pas un enfant, quatre types d'interprétation théorique circulent actuellement. La description qui en est faite est empruntée de textes produits par le chercheur australien Peter McDonald (2000b, 2002). Il s'agit des théories suivantes : le choix rationnel, l'évitement du risque, les valeurs postmatérialistes et l'équité des sexes. Ces théories, bien que présentées séparément, ne doivent pas être vues comme mutuellement exclusives. Selon le chercheur, toutes les quatre sont pertinentes et se recoupent en partie.

2.2.1 *Le choix rationnel*

La théorie du choix rationnel suppose que, quand ils décident d'avoir un enfant, les gens évaluent soigneusement que les avantages qu'ils tireront de cet enfant sont supérieurs à son coût. Mais si la plupart des coûts peuvent être chiffrés financièrement, il n'en va pas de même des avantages de nature psychologique, qui ne sont pas facilement quantifiables. Une manière d'estimer les bénéfices que procure un enfant consiste alors à l'exprimer en seuils de bénéfices nets (les avantages psychologiques moins les coûts psychologiques). Cela traduit le fait que les gens calculent le profit psychologique que leur apportera un enfant supplémentaire. Cette évaluation varie énormément d'une personne à l'autre. Si le coût économique des enfants augmente, un seuil psychologique individuel pourra être franchi et l'on décidera de ne pas avoir d'enfant supplémentaire.

Les composantes du profit psychologique que procure un enfant varient selon son rang de naissance. Le premier enfant produit des avantages comme donner le statut de parent, « être une famille », avoir une descendance qui perpétuera la famille, répondre à l'attente des autres, avoir un bébé qui apportera du plaisir, grandira et vous aimera, réaliser ses rêves d'enfant ou tirer des satisfactions du succès de cet enfant par personne interposée.

La décision d'avoir un deuxième enfant dépendra le plus souvent de l'importance qu'on accorde au fait que chaque enfant doit avoir au moins un frère ou une sœur, ou encore du désir d'avoir un enfant de l'autre sexe. Ceux qui ont un troisième enfant sont généralement des couples estimant qu'il faut au moins trois enfants pour faire une « vraie famille » ou faisant un nouvel essai pour avoir un enfant de l'autre sexe. Les parents d'un quatrième enfant aiment tout simplement les enfants.

Il est vraisemblable de penser que le niveau des bénéfices psychologiques nets fléchit au fur et à mesure que le rang de naissance augmente. Ainsi, le profit psychologique le plus élevé est assuré par la naissance du premier enfant. De même, il est très probable que le bénéfice retiré d'un enfant supplémentaire diminue lorsque les parents vieillissent. Toutes choses étant égales par ailleurs, une mère âgée de 29 ans se sent probablement plus disposée à avoir un deuxième enfant qu'une mère de 39 ans. Les coûts psychologiques augmentent sans doute avec l'âge, à moins que ce ne soit l'avancement en âge qui provoque une réévaluation à la baisse des avantages estimés. Par conséquent, plus l'âge à la maternité s'élève, plus la probabilité d'avoir un enfant supplémentaire diminue.

La théorie du choix rationnel implique, pour obtenir un effet positif sur la décision en matière de procréation, qu'il faudrait essayer d'accroître les avantages psychologiques associés aux enfants, ou d'en réduire les coûts économiques. Il n'est pas simple de définir une politique concrète pour mettre en œuvre la première solution, quoique le sentiment général que la société est axée sur l'enfant ou accueillante pour l'enfant puisse y contribuer. Si l'enfant est constamment dépeint sous un jour négatif ou si les institutions sociales ne tiennent aucun compte de l'existence des enfants, les avantages psychologiques seront plus faibles. Encourager les femmes à avoir leur enfant plus tôt pourrait également être un moyen d'augmenter les avantages psychologiques.

On a l'habitude de s'intéresser plutôt à l'autre membre de l'équation, la réduction du coût de l'enfant. Le coût de l'enfant se subdivise en deux catégories, les coûts directs et les coûts indirects.

Pour les parents, le coût direct d'un enfant est le montant des dépenses effectives consacrées à l'enfant moins les avantages financiers obtenus par suite du système de transferts fiscaux au titre de l'enfant. Les services gratuits ou subventionnés réduisent également les dépenses qui incomberaient autrement aux parents. Les parents et parents potentiels seraient parfaitement au courant des changements dans les coûts directs de leurs enfants. S'ils se rendent compte que le coût d'un enfant augmente, le seuil de satisfaction psychologique sera remis en cause.

Quant aux coûts indirects des enfants, ce sont les revenus non perçus à cause du temps consacré à la maternité et à l'éducation des enfants. Des recherches menées dans différents pays ont montré qu'une grande partie de ces coûts est engendrée par l'arrivée du premier enfant. Les coûts directs sont également plus élevés pour le premier enfant, mais ils progressent moins que les coûts indirects avec le nombre d'enfants. Les coûts indirects sont moins élevés si l'organisation sociale permet de concilier le travail avec la vie familiale. Cela peut expliquer en partie le fait que les pays où les mères de famille ont un taux d'activité élevé ont une fécondité relativement forte, et que là où les mères ont un faible taux d'activité, la fécondité est très basse. Selon McDonald, il y a de bonnes raisons de penser que les coûts indirects ont plus d'influence que les coûts directs sur la décision d'avoir un premier enfant, mais que les coûts directs sont plus déterminants quand il s'agit de décider d'avoir d'autres enfants.

Il y a lieu de souligner que le coût indirect est plus élevé qu'autrefois en raison de divers facteurs :

- la hausse des salaires réels offerts sur le marché ;
- la scolarité accrue ;
- le fait que la rémunération additionnelle associée à une scolarité accrue se manifeste davantage lorsque l'expérience de travail est grande ; la répercussion de l'absence du marché du travail sur les revenus de la mère est donc d'autant plus grande qu'elle se répercutera à long terme.

Par ailleurs, l'augmentation des revenus des mères permet de dépenser plus qu'auparavant pour chaque enfant, ce qui a fait croître le coût direct d'un enfant. Si les subventions publiques restaient inchangées, la hausse du coût général d'un enfant entraînerait une réduction de la fécondité.

2.2.2 *L'évitement du risque*

La théorie de l'évitement du risque apporte une dimension complémentaire à celle du choix rationnel. Alors que le choix rationnel suppose que l'on connaisse bien les coûts associés à l'enfant, celle de l'évitement du risque suppose au contraire que les coûts et les bénéfices associés aux enfants sont des coûts et des bénéfices « futurs » et que l'on ne peut apprécier avec certitude ce que seront ces coûts. Si l'on perçoit l'avenir économique, social ou personnel comme incertain, ceux qui ont à prendre une décision peuvent préférer se ranger du côté de la sécurité afin d'éviter de courir des risques.

Le coût éventuel associé à la venue d'un enfant, que ce coût soit économique, social ou psychologique, est un exemple de facteur de risque. Sur le plan économique, il y a eu une augmentation de l'incertitude depuis vingt ans. La précarité de l'emploi, l'amplitude des cycles économiques et la volatilité des marchés financiers en sont des exemples frappants. La théorie de l'évitement du risque implique que l'individu investisse plutôt dans la sécurité économique : accroissement des connaissances, augmentation de l'épargne et des heures de travail pour conserver son emploi. Ces comportements sont évidemment aux antipodes de ceux qui sont associés à la naissance d'enfants, ces derniers comportements étant liés à une certaine insécurité économique : réduction temporaire du revenu, incertitude quant à la possibilité de retrouver un emploi, augmentation des dépenses de consommation. Dans une société qui récompense la production de marché, il serait peu avisé pour un individu ayant choisi d'éviter des risques de consacrer du temps ou de l'argent à la reproduction humaine. La reproduction humaine suppose de l'altruisme, autrement dit suppose de consacrer du temps ou de l'argent à d'autres ou à la société dans son ensemble. Pour qui veut éviter le risque dans une économie de marché, altruisme est synonyme de témérité. La famille se trouve au cœur de la reproduction humaine et c'est le lieu où l'altruisme règne.

Dans le domaine social et personnel, l'évitement du risque implique des préoccupations également très légitimes : la crainte que l'enfant ne rende les relations maritales plus tendues ; la crainte que le comportement des enfants ne cause passablement de soucis aux parents ; la crainte de la désunion et de ses conséquences sur l'enfant et les responsabilités accrues du parent gardien ; la crainte que l'attitude du *no kidding* ne s'accentue davantage ; la crainte que le soutien financier de l'État ne soit réduit.

Tous ces risques peuvent évidemment être réduits si l'on a peu ou pas d'enfants. La théorie de l'évitement du risque ne permet pas aisément de définir des programmes appropriés. Une façon de diminuer le risque pourrait être de mettre en place des programmes efficaces de protection sociale couvrant les risques de perte d'emploi, des services peu coûteux ou subventionnés pour les enfants, un programme couvrant la perte de revenu associée à la naissance, etc.

2.2.3 *Les valeurs postmatérialistes*

Cette approche suppose que les changements sociaux et démographiques ont été provoqués par la montée des valeurs de réussite individuelle, de satisfaction des aspirations personnelles, de libéralisme et par l'affranchissement à l'égard des superstructures traditionnelles, en particulier de la religion. On a constaté que ces nouvelles valeurs sont associées à l'augmentation du taux des divorces, des unions libres et des naissances hors mariage. Il va sans dire que ces comportements sont beaucoup plus répandus dans les sociétés plus libérales des pays nordiques et des pays anglophones que dans les formes de culture familiale plus traditionnelles des pays du sud de l'Europe, des pays germaniques et des pays développés de l'Asie.

On a longtemps cru que les valeurs et les comportements dit modernes sont associés à la faible fécondité, et jusqu'à un certain point, qu'ils en sont la cause. Or, la très faible fécondité des pays européens dits plus traditionnels (Italie, Grèce, Espagne, etc.) remet en cause cette association.

Dans une société donnée, quelle qu'elle soit, les femmes, prises individuellement, les plus instruites, les moins attachées à la religion, les plus urbaines ou les plus libérales dans leurs attitudes et leurs valeurs, ont un taux de fécondité plus bas que les femmes les moins instruites, les plus religieuses, les plus rurales ou les plus conservatrices. C'est en partant de cette constatation que l'on arrive à la déduction erronée qu'une société plus libérale aura un taux de fécondité plus bas que celui d'une société plus conservatrice. Selon les propres termes de McDonald, la leçon à tirer de cette erreur écologique est qu'il ne faut pas aborder la question de la faible fécondité d'un pays en mettant la responsabilité sur un sous-groupe de femmes au sein d'une société donnée, celui des femmes dont la fécondité est faible. Il faut plutôt voir la situation de faible fécondité comme un phénomène de société lié à la structure de ses institutions sociales.

Un argument supplémentaire qui va à l'encontre de cette théorie des valeurs postmatérialistes est que le désir d'avoir des enfants, chez les jeunes femmes (au début de la vingtaine) vivant dans des sociétés postmatérialistes, est bien au-dessus du seuil de renouvellement des générations. Cela implique qu'elles ne peuvent réaliser leur désir d'avoir des enfants pour des raisons autres que les valeurs postmatérialistes.

Le rôle des institutions sociales comme facteur explicatif des faibles niveaux de fécondité paraît d'ailleurs évident dans les théories du choix rationnel et de l'évitement des risques. La théorie de l'équité des sexes apporte des appuis supplémentaires à cette thèse.

2.2.4 *L'équité des sexes*

L'élément central de cette théorie est la distinction entre deux composantes :

- l'équité des sexes dans les institutions qui s'adressent aux individus en tant qu'hommes ou femmes, comme le marché du travail ;
- l'équité des sexes à l'intérieur du ménage ou des familles.

Cette théorie repose sur l'observation faite dans certains pays qui connaissent une hausse marquée de la participation des femmes au marché du travail, sans que les comportements traditionnels quant au partage des tâches domestiques et des soins des enfants soient modifiés. Dans un

tel contexte, il a paru que le fardeau assumé par la femme devenait beaucoup trop lourd, ce qui ne pouvait que nuire à la fécondité. C'est ainsi que les très faibles niveaux de fécondité observés actuellement dans certains pays comme l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne s'expliqueraient en partie.

Par ailleurs, les pays nordiques qui ont de très hauts taux de participation des femmes au marché du travail et qui sont également plus avancés en matière de partage des soins aux enfants, connaissent des taux de fécondité plus élevés que les pays où les rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille sont demeurés plus traditionnels, où la femme s'acquitte toujours de la très grande partie des tâches en dépit du fait qu'elle occupe également un emploi.

On en déduit que dans les pays où les femmes désirent participer au marché du travail sans que les mesures politiques et la contribution des hommes aux responsabilités familiales se modifient sensiblement, le niveau de fécondité risque d'être très bas. En revanche, là où les mesures politiques permettent un meilleur partage des tâches entre vie professionnelle et vie familiale pour les femmes, et où l'engagement des hommes dans les responsabilités familiales devient significatif, la décision d'avoir un enfant s'avère possible. Autrement dit, le processus de renouvellement de la société n'entraîne pas forcément une faible fécondité.

La théorie de l'équité des sexes s'adresse également aux institutions qui nuisent au progrès de l'égalité des sexes au sein du ménage. Ainsi, les programmes gouvernementaux conçus inconsciemment ou non sur la base du modèle du père pourvoyeur, tout comme la tendance du marché du travail à considérer les travailleurs comme des individus sans responsabilités familiales (surtout les hommes), sont des obstacles à l'avancement de l'équité des sexes à l'intérieur du ménage.

Cette théorie amène donc McDonald à la conclusion que des mesures visant à favoriser le partage équitable des tâches domestiques et des soins à donner aux enfants (au sens large) sont de nature à favoriser la fécondité, ou à tout le moins à ralentir la diminution de la fécondité. La transformation des institutions et des programmes à l'égard de la famille et des enfants devrait également échapper au modèle implicite du père pourvoyeur, modèle souvent à la base de la conception d'un grand nombre de programmes dans l'ensemble des pays occidentaux.

3. Les interventions publiques et la fécondité

3.1 Faut-il intervenir pour influencer la fécondité ?

Au Québec, il est clair que la question de la natalité et plus largement la question démographique préoccupe depuis longtemps les gouvernements. Nombreux sont d'ailleurs les motifs d'inquiétude exprimés ici et là dans les documents de l'Administration qui mettent en cause la démographie (Vérificateur général du Québec, 2001). Parmi les principaux motifs d'inquiétude, il faut mentionner la perspective de décroissance de la population totale et de celle de plusieurs régions, le vieillissement accéléré et le déclin de la population active. Mais ce sont surtout les impacts de ces changements qui inquiètent : une pénurie de main-d'œuvre, un fléchissement de la richesse collective et du niveau de vie, une majoration des dépenses sociales, particulièrement en santé, des pressions majeures sur les régimes publics de retraite et une difficulté pour l'État de financer l'ensemble des services. D'autres répercussions à caractère culturel et politique sont également des sources d'inquiétude, comme la diminution du poids relatif de la population du Québec dans l'ensemble du Canada et ses conséquences sur le plan politique ainsi que l'avenir du fait français en Amérique du Nord, alors que les populations anglophones qui entourent le Québec sont en pleine expansion démographique. Pourtant, le discours politique ne penche pas en faveur d'interventions à but nataliste, mais en faveur de mesures de soutien des familles, ce qui est susceptible d'encourager la réalisation du désir d'avoir des enfants.

Ailleurs, particulièrement en Europe, selon Leridon (2002), l'évolution de la fécondité a laissé pendant plusieurs décennies la plupart des gouvernements et des opinions publiques assez indifférents, le point de vue dominant étant que le nombre d'enfants relevait du libre choix des individus ou des couples et que le rôle de l'État n'était pas de chercher à les influencer. La politique familiale mise en œuvre trouvait alors sa justification dans la nécessité d'assurer une certaine justice sociale entre les familles et de faire en sorte que chaque enfant puisse être élevé convenablement, quelles que fussent les circonstances de sa naissance.

Avec les faibles niveaux qu'on observe actuellement, on constate une certaine évolution des esprits, et l'idée que la politique familiale doit aussi servir à aider les couples à décider d'avoir un enfant est de plus en plus souvent mise en avant.

Ainsi, comme le remarquent Bagavos et Martin (2000), sur le plan international, la faible fécondité semble inquiéter de plus en plus les gouvernements. Selon l'enquête périodique des Nations Unies sur les politiques démographiques menée en 1999, 28 pays où la fécondité était inférieure au seuil de renouvellement des générations considéraient leur taux de fécondité comme « trop bas ». Par rapport à l'enquête précédente réalisée en 1996, sept pays avaient modifié leur appréciation, ne déclarant plus leur taux de fécondité « satisfaisant », mais au contraire, ils le trouvaient « trop bas ». Il est intéressant de noter cependant, comme le fait Chesnais (2000), que tous les pays ne réagissent pas de la même manière et aussi rapidement, même si leur situation peut être similaire.

Même si les gouvernements de la majorité des pays (Gauthier, 1996) ont déjà inscrit à leur plan d'action la préoccupation démographique, on signale très peu de recommandations en faveur d'interventions natalistes. Ce serait davantage (du moins en Europe) des visées favorisant les projets de fécondité des couples ou le bien-être des familles qui orientent actuellement les interventions et les programmes. C'est que, d'après Letablier et Hantrais (1995), dans plusieurs pays, la prise en compte des facteurs démographiques dans la politique de la famille est une question taboue. L'histoire politique et le poids du passé tendent à associer à toute politique démographique une orientation nataliste et, à ce titre, en font un objet de suspicion. La politique nataliste y est perçue de façon négative. C'est le cas particulièrement en Italie, en Espagne et en Allemagne.

Au Royaume-Uni, la préoccupation démographique ne s'exprime pas non plus sous forme nataliste.

La prise en compte des facteurs démographiques dans les programmes relatifs à la famille situe à cet égard la France dans une position particulière en Europe. C'est le pays où l'enjeu démographique est le plus évident, bien que cet enjeu soit moins net depuis quelques années eu égard aux enjeux économiques et sociétaux qui émergent avec les questions relatives au partage du travail et à l'évolution des comportements familiaux. Seul le Luxembourg a une préoccupation analogue.

Malgré tout, selon Zoubanov (2000), entre une hausse de la fécondité et une augmentation substantielle de l'immigration pour stimuler la croissance de la population, bon nombre de gouvernements considèrent la première option comme étant préférable. La solution de l'immigration ne manque pas de poser aussitôt la question des mesures et des conditions d'intégration de ces immigrants à la société d'accueil, comme elle soulève également des enjeux fondamentaux concernant l'identité nationale et la cohésion sociale (Chesnais, 1998).

3.2 Quelle politique ?

Quand il est question d'interventions publiques touchant les familles, il est nécessaire de préciser, pour une meilleure compréhension, de quelle intervention ou politique il s'agit. S'agit-il de politique familiale, de politique nataliste ou de politique de population ? Bien que chacun de ces termes soit régulièrement employé, il est curieux de constater que peu de documents s'y attardent et que les frontières entre les uns et les autres ne sont pas si clairement définies.

3.2.1 *La politique familiale*

La politique familiale est considérée comme l'une des catégories d'un ensemble plus vaste que constituent les mesures sociales.

Il semble (Hantrais et Letablier, 1995a) que nombreuses ont été les définitions de la politique familiale proposées par les chercheurs au cours des trente dernières années, et que la définition suivante semble obtenir une certaine unanimité : la politique familiale est considérée comme « l'ensemble des mesures en faveur des familles, destinées à avoir un impact sur leurs ressources et éventuellement sur leur structure ».

L'un des chercheurs (Barbier, 1995) les plus souvent cités quand il est question de la définition de la politique familiale, Jean-Claude Barbier, retient une définition similaire, mais il a le mérite de préciser le concept en présentant les grands traits qui devraient caractériser la politique familiale.

Selon ce chercheur, on réservera le terme de politique familiale à « des ensembles stables d'actions, ayant un contenu orienté vers des finalités affichées par les pouvoirs publics dans le secteur d'intervention que constitue la famille, comme problème traité ». Il s'agit inévitablement, poursuit-il, d'une construction à un moment historique donné. Dans les pays qui ont une politique familiale, il note la présence de quatre éléments :

- un processus de conception et de formulation par les pouvoirs publics de programmes spécifiques à objectifs familiaux exprès (image sociale, orientation normative vers la famille, effets attendus, définition des publics visés définis comme familles) ;
- une matérialisation et une institutionnalisation de ces actions (programmes, budgets, organes administratifs et de gestion spécifiques, dans le cadre public) ;
- l'existence notable d'activités sociales (non étatiques) qui relaient la politique dans la société (groupes et institutions) ;
- enfin, sur le plan des représentations, l'existence de la politique familiale se manifeste par la reconnaissance partagée, dans la société, de la légitimité d'une intervention publique dans ce domaine.

Ainsi définie, ajoute-t-il, la politique familiale comporte nécessairement des objectifs familiaux explicites.

Par ailleurs, les catégories suivantes sont à l'occasion utilisées par des chercheurs pour distinguer les diverses mesures familiales. Une distinction est faite entre les pays qui ont une politique familiale « explicite » telle que nous l'avons définie précédemment (France, Suède, Norvège) et ceux ayant une politique familiale « implicite »

(Royaume-Uni, Canada, etc.). Une politique familiale implicite se traduit par l'idée que des pays prétendent ne pas avoir de politique familiale, bien qu'ils aient des mesures et des services qui s'adressent quand même aux familles. Par contre, ceux qui ont une politique familiale explicite ont une politique avec des objectifs avoués en faveur des familles. Ainsi, Renée B.-Dandurand et Marie Hélène Saint-Pierre (2000) qualifient la politique familiale québécoise de « politique familiale explicite ».

Au Québec comme ailleurs, les documents officiels contiennent rarement une définition de la politique familiale. On a plutôt l'habitude de la définir par son champ d'application et par les mesures qu'elle contient. Toutefois, le rapport du comité de la consultation sur la politique familiale (Gouvernement du Québec), paru en 1986, propose la description suivante : « C'est la politique sociale qui a pour objet spécifique la famille, notamment à travers l'intérêt collectif supérieur à porter aux enfants et par le soutien collectif à fournir aux parents, premiers responsables des familles québécoises et de la prise en charge des enfants ; elle doit être coordonnée au plus haut niveau de planification et de décision politiques, afin qu'il y ait concordance, cohérence et harmonisation entre toutes les politiques qui doivent intégrer la dimension familiale, le soutien aux parents et l'intérêt des enfants ; à titre de maître d'œuvre de cette politique, le gouvernement du Québec se doit d'apporter une stimulation et une contribution exemplaires au soutien collectif recherché, de sorte que les autres responsables de ce soutien fournissent leur contribution, dont au premier chef, le gouvernement fédéral et les gouvernements municipaux, les agents économiques et les milieux de travail ; tous les responsables de cette politique doivent y contribuer en concertation avec les représentants-es des familles et des parents. » C'est une description qui contient plusieurs des traits caractéristiques d'une politique familiale telle que l'a formulée Jean-Claude Barbier.

3.2.2 *La politique nataliste*

Pour plusieurs auteurs, comme le précise Hamel (1992), il y a une nette distinction à faire entre une politique familiale et une politique nataliste. La différence se trouverait dans les objectifs poursuivis par l'une et l'autre. Ainsi, une politique familiale viserait principalement à réduire les charges que représente l'enfant pour les parents ou à corriger les différences de niveaux de vie, alors qu'une politique nataliste viserait essentiellement à influer sur la formation et l'agrandissement des familles par l'arrivée de naissances supplémentaires.

Pour d'autres, mentionne encore Hamel (1992), cette distinction est jugée artificielle. Les interférences entre politique familiale et politique nataliste sont au contraire profondes. Pour favoriser la formation de nouvelles familles, la politique nataliste passe par l'amélioration des conditions de vie des familles actuelles, ce en quoi son action ne se distingue plus de celle de la politique familiale. Hamel (1992) suggère de retenir l'idée que le volet nataliste peut constituer un élément stratégique de la politique familiale globale et inversement. Selon lui, l'important est de souligner l'interdépendance des deux concepts. Une volonté publique d'agir sur la fécondité aura pour effet de modifier ou de renforcer la politique familiale pour tenir compte de cette préoccupation.

3.2.3 *La politique de population*

La distinction la plus évidente entre politique de population et politique nataliste, c'est que la première englobe, en plus de la natalité, à tout le moins les autres composantes de l'évolution démographique, soit la mortalité, l'immigration, l'émigration et les migrations internes.

En ce qui concerne le concept de politique de population lui-même, il ne semble pas y avoir d'unanimité sur la définition à lui donner. En fait, un large éventail de définitions existe. Le perpétuel dilemme autour duquel tournent les discussions sur le sens à donner à l'expression politique de population peut se résumer ainsi : cette expression doit-elle être interprétée comme signifiant un ensemble de programmes intégré, élaboré et mis en œuvre dans le but d'influencer l'évolution démographique, ou vise-t-elle tous les aspects de la législation et des programmes gouvernementaux qui ont une incidence sur les tendances démographiques ou qui traitent de leurs conséquences ?

Dans un document de réflexion réalisé par le Conseil exécutif en 1993, le sens suivant avait été retenu : il s'agirait d'une « ligne de conduite bien définie, adoptée et suivie par le gouvernement dans le but d'orienter le mouvement de la population dans un sens déterminé et de faciliter les adaptations aux changements démographiques inéluctables. Le mouvement de la population sera défini en rapport avec le volume, la croissance de la population et sa composition selon l'âge, de même qu'en fonction des caractéristiques linguistiques et de la répartition régionale ».

3.3 Les effets de la politique familiale sur la fécondité

3.3.1 *La difficulté de mesurer les effets des interventions publiques sur la fécondité*

Il existe une belle unanimité chez les chercheurs quant à l'énorme défi que pose la mesure des effets des interventions publiques sur la fécondité. Les deux principaux problèmes auxquels ils font face concernent la limite du champ de travail que constitue la politique familiale et la méthode pour en mesurer les effets.

Selon plusieurs chercheurs (Barbier, 1996 ; Messu, 1996), les enquêtes empiriques donnent peu d'exemples convaincants concernant les effets des mesures de politique familiale sur l'évolution démographique. Plusieurs raisons expliqueraient cette difficulté, dont voici les principales que l'on mentionne généralement :

- Il y a de nombreux facteurs qui influent sur la natalité et qui interagissent entre eux, ce qui rend difficile l'estimation de l'influence spécifique d'une politique familiale.
- Il existe une foule de mesures gouvernementales qui influent indirectement sur l'évolution démographique et qui peuvent renforcer ou neutraliser l'effet d'une politique en faveur des familles. De plus, même à court terme, la politique peut être revue, amendée et parfois coupée, s'inscrivant dans des contextes eux aussi en mouvance, ce qui complexifie les tentatives d'analyse.
- Il est rare qu'un gouvernement n'adopte qu'une mesure à la fois, ce qui empêche de relier expressément les changements démographiques à une mesure particulière.
- Il est souvent difficile de démêler les causes des conséquences, de cerner le rôle de variables intermédiaires ou les effets boomerang inévitables (par exemple, les valeurs influencent les interventions qui, à leur tour, entraînent des changements de valeurs).
- Il est difficile d'isoler les effets à long terme des effets à court terme. Pourtant il faut savoir si une mesure nataliste n'a eu qu'un effet momentané ou si elle a modifié la descendance finale des familles.
- Il est impossible, par définition, de savoir quelle aurait été l'évolution des naissances si aucune mesure n'avait été prise en faveur des familles.
- Il est difficile de synthétiser en une seule variable l'ensemble des mesures contenues dans une politique familiale.

3.3.2 *Le cas des allocations à la naissance au Québec*

Les diverses tentatives pour mesurer les effets du programme des allocations à la naissance du Québec et les controverses auxquelles donnent lieu ces études, illustrent toutes les difficultés de mesurer les effets des interventions publiques.

Rappelons que les allocations à la naissance ont été annoncées dans le budget de 1988 et consistaient en un versement de 500 $ à la naissance du premier enfant et du deuxième ; à partir du troisième, les familles recevaient 3 000 $, somme étalée sur une période de deux ans. Ces sommes ont par la suite été majorées de sorte qu'en 1992, l'allocation est demeurée à 500 $ pour le premier enfant, mais fut augmentée à 1 000 $ pour le second et à 8 000 $ pour le troisième enfant et chacun des suivants, somme qui était étalée sur cinq ans. La disparition de cette allocation a été annoncée par le premier ministre au Sommet socioéconomique de novembre 1996. La mesure a été abolie avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la politique familiale en 1997.

Cette mesure, parce que spectaculaire et quasi unique en son genre, a été à plusieurs reprises l'objet de questionnements et d'analyses quant à ses effets réels sur le cours de la natalité. Malgré le nombre d'études réalisées jusqu'ici, il demeure difficile d'estimer le rôle précis qu'a pu jouer cette mesure sur la natalité. Deux clans se sont affrontés et n'ont pu arriver à un consensus. Il s'agit

d'une part, de certains économistes et d'autre part, de sociologues et de démographes.

Les études économétriques, pour leur part, arrivent à la conclusion que les allocations à la naissance ont eu un effet marquant sur la natalité du Québec. Parmi les plus récentes, figure celle de Milligan (2000), chercheur au Département des études économiques de l'Université de Toronto. Cette étude a été suivie d'une autre, réalisée par Duclos, Lefebvre et Merrigan (2001), du Département des études économiques de l'Université du Québec à Montréal. L'approche utilisée est sensiblement la même et les résultats, similaires.

Pour estimer l'impact des incitatifs financiers sur la fécondité, Milligan utilise une méthode qui consiste en gros à comparer le comportement d'un groupe ayant bénéficié d'une mesure à celui d'un groupe contrôle n'ayant pas eu accès à cette mesure. Le groupe recevant les allocations à la naissance est composé de Québécoises, alors que le groupe contrôle est composé de femmes du reste du Canada.

Les différences dans la fécondité des femmes du Québec avant et après l'introduction de l'allocation sont comparées aux différences de fécondité des femmes du reste du Canada durant les mêmes périodes. Comme d'autres facteurs peuvent expliquer les différences de comportements de fécondité entre les deux groupes, le chercheur tente de contrôler ou de neutraliser l'effet de quelques-unes des principales variables (scolarité, état matrimonial, etc.). Il attribue la différence entre les évolutions respectives de fécondité des deux groupes à la présence d'un incitatif financier au Québec, incitatif qui n'existait pas dans le reste du Canada.

Ses résultats montrent que l'allocation à la naissance du Québec a eu pour effet d'augmenter, au cours de sa période d'application, de 10 % la probabilité d'avoir un premier enfant, de 13 % la probabilité d'en avoir un deuxième et de 25 % celle d'en avoir un troisième.

Les sociologues et les démographes contestent les résultats obtenus par ce genre d'étude parce qu'elle ne tient pas compte de ce qui a pu se passer avant l'entrée en vigueur de la mesure, soit avant 1988, ainsi qu'après cette période. Ainsi, l'étude n'aurait pas pris en compte le fait que les femmes aient pu reporter leur projet d'avoir des enfants après la récession de 1982, c'est-à-dire au cours des années précédant l'introduction de la mesure, de sorte qu'on pouvait s'attendre à une reprise de la natalité quelques années plus tard.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du nombre des naissances par rang au cours de ces années montre qu'il est bien difficile de déterminer quelle cause a produit quel effet (voir le tableau 5). Ces données (Roy, 2002) font voir que la fécondité a commencé à croître avant l'introduction en 1988 de l'allocation à la naissance. Pour que l'allocation ait pu produire des effets concrets, il faut au moins compter neuf mois de grossesse ainsi qu'un certain temps pour que l'information se diffuse dans la population. Or, dès 1986, les naissances de rang 1 avaient commencé à augmenter et dès 1988, les naissances de rangs 2 et 3. Compte tenu du délai à considérer, ce n'est donc pas avant 1989, voire 1990, que les effets de la mesure auraient dû se manifester. De plus, les hausses observées furent de courte durée, particulièrement celles du rang 1, de sorte qu'un déclin des naissances était déjà amorcé dès 1991, bien avant l'abolition de l'allocation à la naissance en 1997.

Les études sur la question n'écartent pas l'idée que les allocations aient pu avoir un certain effet, sur le troisième enfant surtout, mais reconnaissent en même temps qu'il est difficile de mesurer cet effet. Une de ces études (Dionne, 1992) concluait que « [...] les politiques misant sur le troisième enfant ne semblent pas avoir eu d'effet probant [...] la hausse de l'indice de fécondité s'expliquant par une simple récupération de naissances retardées [...] ». Une autre (Statistique Canada, 1997) mentionnait en conclusion : « [...] on ne saura jamais avec certitude quels ont été les fruits de la politique familiale québécoise qui avait été mise en place vers la fin des années quatre-vingt [...] ». Une troisième enfin (Statistique Canada, 1998) : « [...] les résultats ne permettent pas de conclure à une hausse significative de la fécondité de rang trois induite par le programme d'allocation à la naissance [...] ». Le débat reste donc ouvert.

Tableau 5
Évolution des naissances selon le rang de la naissance et au total, Québec, 1983 à 1997

Année	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4 et plus	TOTAL
1983	41 482	31 450	11 068	3 739	87 739
1984	39 716	33 146	11 167	3 581	87 610
1985	38 676	32 678	11 121	3 533	86 008
1986	39 677	31 004	10 355	3 543	84 579
1987	39 800	30 362	9 980	3 458	83 600
1988	41 423	30 897	10 349	3 689	86 358
1989	43 497	32 361	11 813	4 080	91 751
1990	46 104	34 755	12 711	4 443	98 013
1991	45 223	34 473	12 940	4 712	97 348
1992	43 194	34 713	13 299	4 848	96 054
1993	40 751	33 822	12 812	4 937	92 322
1994	39 275	33 126	12 789	5 227	90 417
1995	38 334	31 584	12 375	5 151	87 258
1996	37 354	30 654	11 992	5 130	85 130
1997	35 427	28 700	10 852	4 745	79 724

Source : Institut de la statistique du Québec.

3.3.3 *Pas de réponse unanime sur les effets des interventions sur la fécondité*

Malgré les difficultés de mesurer les effets des politiques publiques sur la fécondité, plusieurs chercheurs ont tenté d'en relever le défi. Les résultats obtenus sont loin d'être convergents.

Alors que des travaux tentent de montrer que l'influence des interventions est considérable, d'autres soutiennent qu'elle est négligeable. Le scepticisme de certains auteurs voisine la conviction de certains autres, quant au lien à établir entre les interventions publiques et la fécondité, à tout le moins sur certains aspects. Parmi les plus sceptiques dans la littérature récente on peut citer les chercheurs Termotte (2001), Gauthier (2001), Knudsen (1999) et Andersson (2002). Parmi ceux qui expriment une certaine conviction, mentionnons notamment Schulze, Kunzler et Herlth (2000), Duclos, Lefebvre et Merrigan (2001), Milligan (2000), Stropnik (2001), Chesnais (1998) et Ronsen (2001).

D'autres (Barbier, 1996) affichent une position plus catégorique et affirment qu'en l'état des connaissances actuelles, on ne peut faire que des hypothèses quant aux effets différentiels attachés à l'existence, dans une minorité de pays, de politiques familiale, sociale ou publique. On n'est, en tous cas, pas en mesure de mettre en évidence des liens univoques et simples de causalité. De même, des effets pour lesquels on présumera que la cause est à rechercher dans l'existence de programmes familiaux, peuvent très bien être produits, si l'on ose parler ainsi, par des configurations tout à fait différentes de la politique sociale d'un pays par rapport à un autre.

Comme on l'a vu dans le cas des allocations à la naissance du Québec, les différences d'approches utilisées expliqueraient en bonne partie les conclusions divergentes qu'on obtient. Les chercheurs tentent de mesurer les effets des interventions en ne tenant pas compte des mêmes variables. Selon Bélanger (1992), certains s'inscrivent dans des courants accordant préséance aux facteurs économiques et privilégient l'examen

et l'influence du soutien financier aux familles grâce à des incitatifs, des transferts ou des modalités de taxation. D'autres concentrent plutôt leur attention sur les déterminants sociaux et culturels, prennent en considération les questions d'équité, d'égalité entre les sexes ou encore les mesures d'encouragement du partage des responsabilités familiales entre conjoints et celles de conciliation entre travail et famille.

Les débats opposent souvent économistes et sociologues, comme le font remarquer les chercheures Hantrais et Letablier (1995a). Selon ces dernières, les études économétriques peuvent donner l'impression qu'un allégement fiscal ou un accroissement du niveau des prestations, en raison de leur action directe sur les ressources, ont un effet notable sur les décisions des femmes d'interrompre ou non leur activité économique, ou sur celles des couples d'accroître la taille de leur famille. Par contre, les sociologues n'admettent pas que l'on puisse expliquer les comportements de manière mécanique et se réfèrent à une gamme de facteurs parmi lesquels figure, en premier lieu, le contexte socioéconomique et politique.

Les méthodes utilisées peuvent être différentes. Certains chercheurs privilégient les études avec modèle statistique pour mesurer les effets d'une ou des mesures d'aide aux familles. D'autres procèdent par comparaison entre pays et tentent d'expliquer les différences de niveaux de la fécondité entre ceux-ci par la présence ou l'absence de mesures ou de conditions favorables. Comme le mentionnait Lapierre-Adamcyk[1] lors d'une table ronde sur les impacts des politiques publiques sur la fécondité, ce dernier type d'étude, bien qu'il donne lieu à des résultats intéressants, présente le désavantage de ne pas fournir de preuves dites scientifiques, alors que le premier type d'étude basé sur un modèle statistique est davantage accepté par les chercheurs.

Dans l'état actuel des recherches, le constat qui semble s'imposer et rallier le plus de chercheurs serait le suivant : somme toute, probablement à cause de la complexité de la réalité, il ressort que peu de modèles, comme peu d'études, ou même d'actions politiques ultérieures, prennent à la fois en compte, pour un pays donné, un ensemble de facteurs en cause. C'est ce qui donnerait lieu à des résultats mitigés, parfois contradictoires (Gauthier, 2000) ou incomplets (Bagavos et Martin, 2000), parce qu'ils sont fondés sur une observation restreinte de la réalité.

Parmi les facteurs à considérer, il y aurait notamment les suivants, cités par Bagavos et Martin (2000), McDonald (2000a) et Gauthier (1997) :

- les relations entre les programmes et tout ce qui suit leur application ;
- les structures de pouvoir en place au moment de l'application et le contexte qui existe alors ;
- les interactions des couples, des personnes avec leur milieu politique, social, économique, au regard des valeurs (place de l'enfant, de la famille, de la femme par rapport au marché du travail, place de l'homme), puis des discours, des croyances, des normes sociétales qui ont cours, des buts, motivations et intérêts différenciés des hommes et des femmes, de la maturité des individus, des répercussions psychologiques (peur, optimisme), soit un ensemble de facteurs qui peuvent potentiellement avoir une influence sur les attitudes et les comportements en matière de fécondité ;
- la nature des interactions et des relations à l'intérieur des couples qui, soit facilite la décision d'avoir des enfants, soit au contraire la rend plus difficile ;
- les interrelations des interventions publiques avec les programmes locaux des collectivités, entreprises ou autres organismes ;
- les ambivalences de l'Administration affirmées ou non, quant aux valeurs, aux croyances, aux motivations et aux intérêts qui ont cours dans chacune des sociétés et qui façonnent la politique ; à ce chapitre, le politique peut faire preuve d'une congruence plus ou moins grande entre les valeurs prônées et les solutions retenues, d'où des répercussions possibles sur la structure et la dynamique familiale.

1. C'est la conclusion à laquelle arrivait Évelyne Lapierre-Adamcyk lors de la table ronde organisée par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, portant sur l'impact des interventions publiques sur la fécondité, réunion tenue le 13 septembre 2002.

Mais à défaut de conclusions évidentes ou de consensus clair, quels sont les grands messages les plus généralement véhiculés par le plus grand nombre de chercheurs ? Trois messages semblent prédominer quant à l'effet des interventions sur la natalité et qui méritent d'être repris ici.

Pour plusieurs, la politique aurait un effet à la marge, mais à certaines conditions

Malgré les difficultés de la démonstration, un bon nombre de chercheurs croient tout de même à un effet de la politique familiale. Cependant, tout au plus mentionnent-ils que cet effet serait faible et à certaines conditions. Dans un numéro consacré à l'impact de la politique familiale, la revue *Informations sociales* pose la question à l'une des chercheurs ayant le plus étudié ce champ, Ekert-Jaffé (1996). Elle conclut son article en mentionnant que l'exemple de la France, notamment, montre comment une politique familiale n'est pas sans influence sur la fécondité, mais que cette influence s'exerce à la marge, et dans la mesure où la politique est adaptée au milieu et aux tendances profondes de la fécondité. Elle ajoute également que la politique familiale ne peut qu'accentuer des tendances déjà présentes lorsque l'enfant est désiré. Une politique familiale semble peu susceptible de renverser brusquement un courant négatif. Par contre, elle peut avoir un effet positif sur la fécondité, d'autant plus sensible lorsque la tendance préexistante est déjà à la hausse.

Une autre chercheure, Fagnani (1992), qui a consacré plusieurs de ses recherches à la comparaison de politiques familiales en Europe et à leurs effets, abonde dans le même sens. La politique familiale, mentionne-t-elle, ne peut à elle seule être invoquée pour expliquer les différences de fécondité entre pays, au risque de tomber dans le piège d'un fonctionnalisme simpliste. Nombre de paramètres économiques, sociaux et culturels interfèrent et médiatisent cette relation, comme les études comparatives le montrent. Néanmoins, la politique familiale joue sans doute un rôle non négligeable dans la mesure où elle conditionne les possibilités objectives pour les mères (et les pères) de concrétiser leur désir ou leur obligation d'exercer une activité professionnelle, et légitiment, à des degrés divers, leurs aspirations.

À l'aide de la comparaison entre la France et l'Allemagne de l'Ouest, Fagnani (2001) tente de montrer que deux pays peuvent avoir des politiques sociale et familiale similaires alors que l'une peut favoriser la natalité et pas l'autre. Le contexte peut être une variable clef. Ainsi, les Françaises continuent d'avoir plus d'enfants que les Allemandes, alors que l'écart entre les taux d'activité des mères s'est progressivement atténué entre les deux pays. C'est qu'il est devenu légitime socialement, pour les Françaises, de travailler à temps plein, tout en faisant garder leur enfant. Les Allemandes de l'Ouest, par contre, intériorisent toujours fortement la norme selon laquelle l'éducation d'un jeune enfant nécessite la présence permanente de sa mère. De plus en plus instruites, elles sont amenées à accorder la priorité à leur emploi et renoncent à la maternité. Ce qui fait ressortir, selon elle, toute l'importance du contexte pour qu'une politique produise tous ses effets.

Finalement, rappelons la conclusion à laquelle arrive Hamel (1992) en référence à une recension des écrits sur la question en 1992 : « Sur la base de l'ensemble des recherches et travaux menés jusqu'à maintenant, une hypothèse générale peut être formulée : plus la politique familiale est développée, bien articulée, bien adaptée au contexte socio-économique et facilement compréhensible, plus grande est la probabilité d'un impact réel sur la fécondité des couples. » En conclusion de son document, il pondère quelque peu ses propos : « À l'évidence, il n'existe pas de certitude absolue quant au degré d'efficacité d'une politique familiale sur la fécondité. De l'avis de tous les chercheurs qui se sont intéressés aux études d'impact d'une politique familiale, les problèmes théoriques et méthodologiques sont encore très nombreux. S'il n'y a pas de doute que des corrélations et de fortes présomptions peuvent être mises de l'avant quant à l'effet positif d'une politique familiale, il n'est guère possible dans l'état actuel de nos connaissances de quantifier et de mesurer cet impact, d'en connaître la portée réelle. »

Selon l'approche comparative, il existerait des liens évidents entre les niveaux de fécondité observés dans certains pays et les mesures prises

Plus récemment, l'approche basée sur la comparaison entre les pays semble celle qui s'impose le plus parmi les chercheurs qui tentent d'établir des liens entre les niveaux de fécondité des pays industrialisés et les politiques sociales en vigueur. Le séminaire tenu à Séville en 2000 a été l'événement qui a relancé les discussions autour de la faible natalité, en accordant une grande visibilité à ces chercheurs et à leurs travaux.

L'un des chercheurs identifié à cette méthode et qui semble faire autorité depuis quelques années est le chercheur australien Peter McDonald (2000). Celui-ci avance qu'il existe des liens évidents entre les niveaux de fécondité observés dans certains pays et la présence de mesures facilitant l'emploi des femmes dans la population active, ainsi que l'existence de l'égalité des sexes à l'intérieur des familles elles-mêmes. En classant les pays en fonction de ces critères ou de ces variables, il montre qu'il y a généralement une concordance entre les pays qui ont adopté ce nouveau modèle, les pays anglo-saxons et les pays scandinaves, et les pays qui ont les niveaux de fécondité parmi les plus élevés. À l'inverse, il trouve que les pays qui n'ont pas adopté ce modèle, c'est-à-dire où il est difficile de concilier travail et famille, ou les pays qui ont des incitatifs pour que les mères restent à la maison plutôt que de travailler à l'extérieur, sont les pays qui ont les taux de fécondité les plus bas. C'est effectivement le cas des pays du sud de l'Europe et de l'Allemagne, notamment.

Plusieurs autres chercheurs partagent un point de vue similaire, chacun venant par ses propres réflexions le renforcer à sa manière. Pour certains, la variable la plus déterminante est la compensation financière du coût de l'enfant, pour d'autres, l'existence de services et le soutien social aux familles, pour d'autres encore, l'équité des sexes et le partage des tâches à la maison.

Ainsi, selon le chercheur Jean-Claude Chesnais (2000), dès lors que l'on se livre à une analyse comparative à la fois détaillée et complète, notamment de la couverture sociale de l'enfance offerte dans les grands pays d'Europe, l'opinion courante selon laquelle la fécondité serait indépendante des mesures en vigueur ne tient pas.

Le désir d'avoir des enfants, selon ce chercheur (1998), est présent partout dans les pays industrialisés et le nombre d'enfants désirés serait voisin de l'ordre du remplacement. Le niveau observé dans certains pays (Espagne, Italie, etc.) est loin des vœux exprimés parce que les obstacles à la fécondité sont énormes et que les sacrifices économiques que doivent faire les femmes sont perçus comme insupportables. Sur la base de l'évidence historique, il avance que si la politique familiale correspond aux attentes publiques en ce qui concerne l'orientation sociale et le contenu économique, cela représente une grande marge de manœuvre, en créant un potentiel pour revenir à des taux de fécondité plus élevés.

Plusieurs données éclaireraient les résultats, en particulier l'étroite corrélation entre, d'un côté, le plancher de fécondité atteint une fois la chute de la fécondité parvenue à son terme et, de l'autre, le degré de protection sociale de l'enfance.

Pour Chesnais, la conclusion s'imposerait d'elle-même, tant la cohérence statistique est évidente : « [...] c'est seulement dans les pays scandinaves que la descendance finale des générations féminines, nées entre 1960 et 1968, sera proche du remplacement, avec des valeurs de l'ordre de 1,9 et 2 enfants en moyenne par femme. Or, près de la moitié du coût de l'enfant (coût de formation et d'entretien jusqu'à l'âge adulte) y est compensée par l'intervention publique. La position du Royaume-Uni et de la France se rapproche du type scandinave. En revanche, dans les pays méditerranéens, ainsi qu'en Allemagne et en Russie, la descendance des mêmes générations sera de 1,5 seulement, voire moindre ; or, c'est précisément dans ces pays que la décision d'avoir un enfant est, faute de compensation financière (moins de 1/5 du coût total de l'enfant), le plus lourdement pénalisée ».

Pour Christos Bagavos et Claude Martin (2000), c'est l'existence des services et le soutien social qui sont les variables déterminantes pour la réalisation du désir d'avoir des enfants. Pour ces

chercheurs en effet, la réalisation des projets de vie des individus, dont le projet d'avoir des enfants, implique le soutien de l'État. Là où la demande de soutien social demeure insatisfaite, la fécondité peut se situer à un niveau plus bas que celui que désirent les individus et les couples. En revanche, là où la situation sociale se présente mieux et où le soutien et les services sociaux répondent aux besoins des gens, la réalisation des projets de vie devient plus probable et la fécondité a toutes les chances de se situer au niveau désiré par les couples. Par conséquent, la faible fécondité doit être interprétée comme un signe des difficultés qu'éprouvent les individus à réaliser leurs projets sur plusieurs plans : famille, emploi, amélioration de la qualité de la vie. Un niveau de fécondité effectif plus bas que celui de la fécondité désirée constitue un indicateur de l'insuffisance des services et du soutien social par rapport à la demande. Cette lecture dans une perspective de services, plutôt que de demande de soutien financier, serait nouvelle en Europe.

Ces chercheurs mettent également en évidence l'importance de l'équité des sexes. Selon eux, là où l'action politique permet aux femmes de mieux concilier leur vie professionnelle et familiale, et aux hommes de participer davantage aux tâches ménagères et aux soins des enfants, les couples peuvent plus facilement réaliser leur désir d'avoir des enfants. Autrement dit, le processus de modernisation d'une société n'entraîne pas forcément une faible fécondité. À partir d'un certain niveau, comme c'est le cas des pays de l'Union européenne, la modernisation peut, dans certaines conditions, être favorable à la fécondité. Le cas des pays scandinaves montre que le projet d'avoir des enfants a d'autant plus de chances de se réaliser que les efforts en vue d'une croissance continue de l'emploi vont de pair avec une politique qui est, au moins en partie, en faveur de l'égalité des hommes et des femmes.

À partir des observations qu'ils peuvent faire sur les pays à faible fécondité et ceux à fécondité plus élevée, certains chercheurs sont encore plus affirmatifs quant aux conditions nécessaires pour élever sa fécondité. Pour les uns (Schulze, Kunzler et Herlth, 2000), le partage des tâches entre hommes et femmes serait à la base d'un niveau relativement élevé de la fécondité. Pour les autres (Fernandez et Sqritta, 2000), la possibilité accordée aux femmes et aux hommes de concilier le travail rémunéré avec une vie familiale normale, sans sacrifices personnels, est considérée comme une des conditions essentielles à la hausse du niveau de la fécondité.

Finalement, les observations faites à partir de l'approche comparative seraient suffisamment convaincantes pour que certains (Hoem et Hoem, 1999) parlent d'un modèle d'analyse commun à plusieurs pays. Ainsi, l'évolution de la fécondité dans une population ou un pays dépendrait de l'interaction de trois facteurs : le développement économique, les programmes publics adaptés à chaque population et l'état d'avancement de la situation des femmes. Ces trois facteurs aideraient à comprendre pourquoi la fécondité peut être relativement élevée dans des populations affichant des taux d'activité féminins élevés et pourquoi la fécondité est basse quant les femmes sont moins nombreuses sur le marché du travail.

En somme, indemnisation du coût de l'enfant, services et soutien permettant de concilier travail et famille, égalité des sexes sur le marché du travail comme à la maison sont, selon cette approche, les variables prédictives des niveaux de la natalité dans les pays industrialisés.

Le consensus le plus clair : une politique familiale est nécessaire

S'il est possible de trouver une zone de convergence pour toutes ces réflexions, ce qu'expriment plus clairement certains auteurs comme Gauthier (2001), ce serait sans doute que le lien entre les politiques (publique, familiale, sociale) passe avant tout (impact positif ou négatif) par le bien-être des familles, les ondes de choc pouvant se répercuter par la suite sur la fécondité, la décision de faire un enfant, le moment choisi, le nombre d'enfants qu'on désire.

C'est pourquoi le consensus le plus clair chez les chercheurs peut se résumer ainsi : même s'il est difficile d'évaluer jusqu'à quel point la politique familiale peut influencer les comportements en matière de reproduction, on ne doit rien négliger pour favoriser la décision d'avoir des enfants. La mise en œuvre d'une politique familiale n'est jamais inutile, car dans tous les cas, elle contribue au mieux-être des enfants. Au-delà des débats théoriques et des difficultés méthodologiques,

une politique familiale ne pourrait être, en elle-même, que positive puisqu'elle contribue à améliorer le milieu, en créant de meilleures conditions de vie pour les familles. Le critère d'évaluation de la politique familiale devrait être en définitive celui du milieu favorable qu'il propose aux parents qui élèvent des enfants.

Cela reposerait sur l'idée que la liberté des futurs parents est entière dans la décision d'avoir un enfant, mais que cette décision subit l'influence de tout contexte financier et économique, social, culturel et politique. C'est pourquoi la conclusion qui semble s'imposer est de privilégier un ensemble de mesures plutôt que des mesures isolées pour créer un milieu favorable à la famille et aux enfants.

Comme le mentionne O'Hara (1998), qui a fait l'examen de la politique familiale de plusieurs pays ainsi que de celle du Canada, il importe, pour que la politique soit acceptable, qu'elle offre le plus de flexibilité possible pour tenir compte de la diversité des situations des couples et des individus. Une des leçons à retenir, selon cette dernière, serait de privilégier la multiplicité des manières de faire tant en ce qui concerne l'implantation des mesures que les moyens à retenir pour leur mise en œuvre et les acteurs engagés dans leur application.

Trois types de raisons sont avancées par Hantrais et Letablier (1995b) selon lesquelles il est nécessaire pour l'État de prendre en charge la famille. La première concerne la fonction reproductrice de la famille, un service pour lequel elle doit être rétribuée. Les aides sont conçues comme une contribution à la continuation de ce rôle civique de la famille. La seconde raison touche l'enfant et le coût qu'il représente. L'État aide la famille pour compenser le coût des enfants, alors que ceux-ci sont aussi une forme de bien commun pour une nation. La troisième raison à l'intervention de l'État s'inscrit dans une logique d'égalité des chances. Selon les périodes, selon les pays et selon le poids respectif des acteurs engagés dans ces débats, les mesures oscilleraient de l'une à l'autre raison.

4. Des éléments pour l'élaboration de politiques : ce que suggère la recherche

La documentation sur le sujet nous montre qu'il n'est pas aisé d'expliquer les comportements en matière de fécondité et que par conséquent il n'y a pas de consensus net quant à l'influence que peut exercer la politique familiale sur les comportements. Néanmoins, il semble qu'on peut tirer des lectures certains enseignements qui pourraient soit aider ceux et celles qui doivent élaborer des interventions, soit à tout le moins faire avancer la réflexion sur le sujet.

4.1 Des pistes et des balises pour l'élaboration de mesures administratives

4.1.1 *Les mesures relatives à l'emploi, des incontournables parmi un ensemble de mesures*

Les propos de deux chercheurs (Bagavos et Martin, 2000) qui se sont intéressés récemment aux facteurs de la faible fécondité méritent d'être retenus parce qu'ils résument bien l'état des connaissances actuelles en cette matière. Selon eux, il paraît clairement que la politique de l'emploi constitue aujourd'hui un des principaux leviers d'intervention sur le niveau de la fécondité. Ce qui a une incidence beaucoup plus forte que les dispositifs de soutien financier sur les comportements de fécondité, ce sont la disponibilité des emplois, des niveaux de revenus prévisibles stables et une conception de l'emploi favorable à la famille.

L'approche qui consiste à comparer les pays entre eux pour en déduire les facteurs pouvant expliquer la faible fécondité livre des résultats de plus en plus convergents. Ainsi, il semble de plus en plus évident que là où les conditions de travail sont plus adaptées à la famille et où des services permettent de réduire le coût des enfants, la fécondité est plus élevée. Cela semble valoir tout autant pour certains sous-groupes de femmes que pour les pays. Ainsi, une comparaison récente (Ekert-Jaffé et autres, 2002) entre les Françaises et les Anglaises est fort révélatrice à cet égard. Cette étude montre notamment que les femmes instruites en France ont en très forte proportion des enfants, alors que les femmes du même niveau socioéconomique en Grande-Bretagne sont celles qui, de toutes, font le moins d'enfants. L'explication résiderait dans le fait que sans des conditions ou des programmes qui permettraient de réduire le coût d'avoir des enfants, les femmes instruites, qui ont beaucoup plus à perdre en s'absentant du travail, s'abstiendraient d'avoir des enfants ou en feraient moins. L'absence de programmes publics en Grande-Bretagne, à l'opposé de la France, semblerait l'un des éléments explicatifs. Un autre exemple que révèle également cette étude et qui a été mis en évidence dans d'autres études est le cas des infirmières et des enseignantes qui auraient plus d'enfants que les autres femmes du même niveau socioéconomique. Des conditions de travail plus avantageuses en seraient l'explication.

4.1.2 *Moderniser la politique familiale sur la base de l'équité des sexes*

Selon les chercheurs qui utilisent la méthode de comparaison entre pays, le cas des pays scandinaves montre que les projets de fécondité ont d'autant plus de chance de se réaliser que les efforts consentis pour favoriser une croissance continue de l'emploi vont de pair avec une politique qui est, au moins en partie, en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Il montre aussi que la réalisation des projets de fécondité des couples et la création d'un milieu favorable aux enfants passent par une modernisation de la politique familiale.

Comment s'articulerait une politique familiale axée sur l'égalité des sexes ? Dans un article récent, Marie-Thérèse Letablier (2002) en fait l'objet de son étude. Selon cette dernière, une politique familiale orientée vers l'égalité des sexes vise à

créer des conditions rendant le travail et la vie familiale compatibles. Au fur et à mesure, précise-t-elle, que les femmes sont engagées dans la vie professionnelle sur un mode de plus en plus semblable à celui des hommes et que, par conséquent, le temps total consacré par les deux parents au travail professionnel s'accroît, les politiques sont confrontées à la nécessité de réviser les équilibres entre les temps consacrés au travail, à la famille et aux autres activités.

Trois canaux pourraient être empruntés dans la recherche de nouveaux équilibres entre famille et travail : un programme sur la garde des jeunes enfants, un programme sur le partage de la responsabilité parentale et un programme sur les temps sociaux.

Un programme sur la garde des jeunes enfants

D'après cette auteure, les mesures d'aide les plus favorables à l'égalité des hommes et des femmes sont celles qui concernent la garde des enfants. Les mesures peuvent aussi être de nature qualitative, comme l'assouplissement des horaires de garde ainsi que de ses modalités afin que l'adaptation entre les horaires des parents et les horaires des enfants soit maximale.

Un programme sur le partage de la responsabilité parentale

Une politique familiale plus égalitaire signifie aussi un usage plus équitable du congé parental afin qu'il ne pénalise pas la carrière professionnelle des femmes et qu'il contribue à un meilleur partage des obligations domestiques. Le congé de paternité est une mesure qui permet au père de mieux assumer sa responsabilité vis-à-vis des enfants dès leur naissance, et d'en partager la charge dès le début.

Un programme sur les temps sociaux

La recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale passe aussi par une politique du temps. La réduction collective de la durée du travail va dans le sens d'un partage plus égalitaire des responsabilités parentales, du moins dans son principe. C'est une mesure orientée vers un rééquilibre des horaires professionnels et familiaux pour les hommes comme pour les femmes.

La modernité d'une politique familiale peut donc s'exprimer par l'accès à des services de garde d'enfants pendant la journée, ce qui apporte une contribution décisive à cet égard. La participation des hommes aux tâches domestiques fait partie de cette modernisation. La redéfinition du rôle du père en fait également partie. La politique familiale devrait contribuer par des mesures particulières à donner aux pères une chance réelle d'être présent au sein de leur famille. Le fait d'être présent dans l'univers de ses enfants et de leur mère demande énormément de temps ; le père doit être disposé à le prendre et avoir la possibilité de le faire.

4.1.3 *Le renforcement de la solidarité avec les familles*

En matière de politique familiale, la recherche d'une plus grande solidarité avec les familles n'est pas une préoccupation nouvelle. Dans une analyse de l'impact de l'économie de marché sur la fécondité, le chercheur McDonald (2002) croit nécessaire de ramener dans l'actualité ce principe. Depuis les années 80, souligne-t-il, les pays industrialisés ont restructuré leur économie selon le principe que la liberté de marché est la forme la plus efficace d'organisation économique. Dans une société qui récompense la production de marché, il serait peu avisé pour un individu ayant adopté un comportement anti-risque de consacrer du temps ou de l'argent à la reproduction sociale (c'est-à-dire prendre le temps d'avoir des enfants et de les élever). L'effondrement du taux des naissances dans la plupart des pays industrialisés montrerait de façon éloquente l'échec de cette approche pour permettre la reproduction sociale.

Ce que propose McDonald, c'est l'instauration d'un nouveau contrat social qui permette à l'approche de marché de progresser mais qui, en même temps, accorde de justes récompenses à la reproduction sociale. Il croit qu'une politique efficace sera celle qui comportera des changements sur une échelle beaucoup plus large dans l'organisation sociale et économique. Ces changements doivent inclure un renforcement de la solidarité avec les familles. Autrement dit, eu égard au potentiel de revenus à tirer du travail, la société doit s'efforcer d'égaliser les résultats économiques pour différentes configurations familiales. Cela équivaut à affirmer délibérément que

les enfants représentent un bien social et non pas un simple plaisir privé.

4.1.4 *La motivation à avoir un enfant : distinguer le premier des suivants*

Lorsqu'on élabore une politique familiale, la question de la motivation à avoir des enfants se pose surtout si l'on souhaite cibler un rang de naissance en particulier. On le dit depuis longtemps et les recherches récentes semblent confirmer que c'est encore le cas : la décision ou le désir d'avoir des enfants semble reposer sur des motivations ou des facteurs qui varient selon le rang de l'enfant. En effet, dans une revue de littérature, Gauthier et Charbonneau (2002) concluent que l'arrivée du premier enfant paraît *a priori* plus influencée par les valeurs sociales entourant la famille et le sens de l'enfant lui-même, et est moins à la remorque des grandes rationalisations qu'on soupçonne derrière les choix des individus. Comme on l'a vu précédemment, ce constat semble être partagé par d'autres (Bagavos et Martin, 2000) lorsqu'ils mentionnent que l'importance des avantages psychologiques qu'apporte un enfant varie suivant l'ordre de sa naissance. Les avantages psychologiques sont plus sérieux dans le cas du premier enfant que dans le cas des suivants. La décision d'avoir un enfant supplémentaire sera le plus souvent en rapport avec l'importance qu'un enfant ne soit pas élevé seul, que l'on souhaite un enfant de sexe différent de celui que l'on a ou tout simplement que l'on aime beaucoup les enfants.

4.1.5 *Les mesures d'aide pourraient varier aussi selon le rang de l'enfant*

La France n'offre pas de prestations familiales pour le premier enfant de la famille alors qu'elle est relativement généreuse pour les suivants. Il se pourrait que cela soit fondé sur la théorie du choix rationnel qui prétend que la décision d'avoir un premier enfant repose avant tout sur des considérations d'ordre psychologique. Selon cette théorie, bien que les coûts directs soient plus élevés pour le premier enfant, ce seraient les coûts indirects qui auraient le plus d'influence dans la décision d'avoir ce premier enfant. Les coûts indirects d'un enfant sont, rappelons-le, les revenus non perçus à cause du temps consacré à la maternité et à l'éducation des enfants. Par contre, dans la décision d'avoir des enfants de rangs suivants, ce seraient les coûts directs qui auraient une plus grande influence. Ce qui signifie, en ce qui concerne les mesures d'aide, que, pour le premier enfant, l'accent devrait être mis surtout sur l'accès à des services (services de garde des enfants et congés parentaux) et sur des conditions de travail appropriées. Par contre, pour les naissances suivantes, il y aurait lieu d'offrir en plus une aide financière aux parents.

Cela ne correspond-il pas à ce qui se passe dans la réalité des couples ? Dans la décision de faire ou non un premier enfant, ce qui est mis en balance, c'est la carrière, les possibilités de concilier les différents projets de vie, et ce qu'il peut en coûter en temps. La question financière entre moins en ligne de compte. À cet égard, ces considérations pourraient être prises en compte si l'État souhaitait doser les mesures et l'aide en fonction du rang des enfants.

4.1.6 *Les enfants arrivent tard dans la vie des couples*

La tendance dans les pays industrialisés est au report des maternités et elle se poursuit encore actuellement (Prioux, 2002). Selon les chercheures Gauthier et Charbonneau (2002), le désir d'avoir des enfants est toujours présent, c'est le passage à la réalité qui tarde à venir et, plus il tarde, moins il y aura d'enfants dans la famille. La stabilisation plus rapide en emploi, tant pour les hommes que pour les femmes, pourrait s'avérer, selon ces chercheures, un facteur favorable à une arrivée d'enfants plus précoce dans la vie adulte. Bagavos et Martin (2000) vont dans le même sens. Il est très probable, mentionnent-ils, que les avantages psychologiques perçus d'avoir un enfant vont en s'abaissant au fur et à mesure qu'on avance en âge. Autrement dit, plus les parents sont âgés au moment de la naissance d'un enfant, moins il est probable qu'ils en auront d'autres. Si ce report des naissances ne semble pas trop affecter certains pays comme la France, où seulement 13 % des femmes n'auront pas d'enfant au cours de leur vie, il en va autrement au Québec, où près de 25 % des femmes n'auront jamais d'enfant. On ne sait pas cependant quelle part de

cette infécondité est attribuable au report de la décision d'avoir un enfant, report qui peut conduire, comme on l'a dit, à une diminution de la capacité de concevoir.

4.1.7 *Les jeunes et les couples ont un sentiment d'insécurité relativement au projet de former une famille*

L'analyse des facteurs explicatifs des comportements actuels en matière de fécondité peut en quelque sorte être résumée en une phrase : les jeunes et les couples éprouvent une grande insécurité quant à la formation d'une famille ou à son augmentation. Ce qui amène à formuler la question suivante : par rapport à la formation d'une famille, qu'est-ce qui insécurise les jeunes et quels types d'actions pourraient réduire cette insécurité et conséquemment créer un climat plus favorable ?

Par rapport à l'avenir économique, au marché du travail et aux conditions de travail

Sachant que ce sont les jeunes qui principalement connaissent la précarité d'emploi, qui ont des salaires inférieurs à la moyenne, qui n'ont pas ou peu de sécurité d'emploi, qui sont les premiers congédiés en cas de récession, toutes les mesures ou politiques relatives à l'emploi (normes minimales de travail, syndicalisation, hausse du salaire minimum) sont autant de mesures susceptibles de rassurer quant à la sécurité financière future.

Par rapport à l'accessibilité des services

L'assurance de trouver une place en service de garde pour chaque enfant à naître et l'accessibilité pour toutes et tous à des congés parentaux bien rémunérés sont des mesures favorables à la natalité.

Par rapport à l'accueil réservé aux enfants dans les milieux de vie et à la place qui leur est faite dans la société

Toute mesure de soutien au rôle parental, tout message de la part de l'État montrant qu'il peut y avoir du plaisir à avoir et à élever des enfants, toute adaptation des milieux de vie pour faciliter la vie des familles sont autant d'éléments à considérer.

Par rapport au partage équitable des tâches et des soins à donner aux enfants entre les hommes et les femmes

Peu de mesures sont susceptibles de donner des résultats à court terme. C'est un domaine par contre où des activités de sensibilisation et d'éducation (école, milieux de travail, médias) pourraient donner des résultats à moyen terme.

Par rapport à la stabilité du couple

C'est un domaine où il est difficile d'intervenir. Mais il y a certainement lieu de tout mettre en œuvre pour rassurer les couples actuels ou potentiels sur le fait que la famille peut durer même si la vie de couple ne va plus. L'accès à des services de médiation, la mise en place de services sociaux pour que la rupture se fasse sans trop de heurts et pour que les liens parents-enfants se maintiennent après la rupture, le partage équitable des coûts et des revenus après la rupture pour que les conditions économiques des uns et des autres ne se dégradent pas trop, voilà autant de façons d'apporter malgré tout une certaine sécurité.

4.2 Des conditions pour qu'une politique familiale soit efficace

Cette question n'est pas nouvelle comme le montre Hamel (1992) dans sa revue de littérature, mais récemment certains chercheurs (Bagavos et Martin, 2000) en ont fait un traitement plus complet. Nous en résumons ici les principales conditions.

- La politique visant à modifier le niveau actuel de la fécondité doit s'inscrire dans le contexte où se réalisent les projets de fécondité des couples, c'est-à-dire prendre appui dans la mesure du possible sur les raisons expliquant la faible fécondité. Il est donc primordial de connaître les intentions des individus relativement à la fécondité mais aussi les raisons de la non-réalisation de ces intentions. Aussi, une enquête auprès des jeunes paraît-elle nécessaire.
- La politique familiale doit s'adapter aux exigences de la société contemporaine. La politique familiale doit donc accorder préséance à

des mesures qui émanent d'une forme de demande sociale ou qui s'imposent dans le contexte socioéconomique du milieu. Pour que les stratégies proposées soient acceptées, il faut qu'elles soient soutenues par la majorité de la population.

- Concentrer l'attention sur les personnes qui souhaiteraient avoir un enfant ou un de plus, si la situation était favorable. La question n'est pas d'exercer une pression morale sur les gens qui ne veulent pas avoir d'enfant ; il s'agit plutôt de faire en sorte que l'ensemble de la société apporte aux gens qui ont ou veulent des enfants l'aide dont ils ont besoin.
- La politique familiale doit comporter des mesures ayant une large portée pour s'attaquer aux causes de la faiblesse de la fécondité et favoriser un engagement de tous les partenaires sur une large échelle. Il est évident que l'efficacité de cette politique nécessite un grand nombre d'interventions dans les différents domaines de la société, et non pas des mesures isolées qui très souvent ont des effets pervers.
- La politique familiale doit comprendre des mesures stables, souples et visibles. On doit savoir que la perception est un élément capital de l'appréciation du soutien qu'ont les couples. Le soutien aura beau exister, si l'on croit le contraire, cela ne donnera rien. La politique familiale doit également être intelligible et facilement compréhensible pour l'ensemble des familles. La complexification croissante de la politique familiale fait qu'elle devient incompréhensible aux yeux d'un grand nombre de familles et, pour cette raison, elles la sous-utilisent.
- La mobilisation des appuis politiques en faveur de la famille constitue une étape à ne pas omettre. Même les mesures jugées idéales ne serviront à rien s'il n'existe pas un vaste soutien social en leur faveur. Ce qui compte, ce sont moins les mesures mises en place individuellement que l'état et la situation de la société dans son ensemble. Par exemple, il ne servira à rien de prendre toute une série de mesures en faveur de l'égalité des sexes si le taux de chômage des jeunes en âge de procréer est élevé. Ces mêmes mesures en faveur de l'égalité des sexes auront du mal à fonctionner si les coûts financiers directs des enfants sont très élevés ou si la société est peu accueillante pour les enfants.

4.3 Quatre types de mesures possibles

Pour créer un contexte favorable, on peut distinguer dans la littérature récente quatre types de mesures.

Les mesures relatives à l'emploi et au travail

Les difficultés d'insertion économique des jeunes et le revenu qu'ils peuvent tirer du travail sont des facteurs considérés comme déterminants pour l'évolution de la fécondité.

Les mesures de conciliation travail et famille

Plusieurs initiatives peuvent être prises dans le domaine famille et travail, dont les principales sont :

- des congés de maternité et de paternité ;
- des services de garde d'enfants gratuits ou subventionnés ;
- des horaires de travail souples et des congés de courte durée permettant aux salariés de s'acquitter de leurs obligations familiales ; l'harmonisation des horaires de travail avec les horaires scolaires, etc.

Les mesures de compensation financière pour le coût de l'enfant

Le coût de l'enfant devrait être indemnisé ne serait-ce que pour des questions d'équité horizontale et de soutien à l'investissement dans l'avenir de la société.

Les mesures d'accompagnement

- Mesures destinées à favoriser et à accompagner le changement social

  Il peut s'agir de mesures pour sensibiliser les milieux de travail à la conciliation famille-travail, pour adopter des attitudes positives envers les enfants et la parentalité, etc.

- Mesures visant à réduire les incohérences et les ambivalences dans les actions et dans les discours

  Pour que l'ensemble des mesures destinées aux familles soient efficaces, on se doit de travailler à atténuer les contradictions et les discordances entre le discours favorable aux familles et les mesures touchant les autres domaines, le travail, le transport, par exemple, qui seraient peu favorables aux familles.

4.4 La « boîte à outils » de McDonald

Plusieurs chercheurs ont inventorié les mesures en vigueur dans divers pays à divers moments pour tenter d'influencer la fécondité. McDonald (2002), en s'inspirant de ces travaux, propose son propre regroupement de mesures favorisant la fécondité. Cette « boîte à outils » a fait l'objet de plusieurs publications au cours des récentes années. Elle est présentée ici intégralement, sans adaptation.

Le regroupement propose trois catégories :

- les incitations financières ;
- les aides accordées aux parents pour leur permettre de concilier travail et famille ;
- de grands changements sociaux favorables à l'enfance et à la fonction parentale.

Selon le chercheur, on peut considérer que, dans les grandes lignes, ces trois catégories correspondent à trois des théories exposées plus haut : le choix rationnel, l'égalité des sexes et l'évitement du risque.

4.4.1 *Les incitations financières*

1. Prestations périodiques versées régulièrement aux parents pour chaque enfant

Il s'agit de toutes les sommes consacrées au titre de l'éducation des enfants. Ce sont principalement des versements réguliers accordés aux parents pour chacun de leurs enfants. Ils peuvent varier en fonction de l'âge de l'enfant. Par exemple, on peut estimer que l'allocation doit être majorée quand l'enfant est très jeune, afin de compenser la perte de revenu probablement subie par ses parents. Ou bien les allocations peuvent être plus élevées quand les enfants sont plus âgés parce qu'ils coûtent plus cher. Si le troisième enfant est considéré comme particulièrement vital du point de vue de la politique de fécondité, on peut lui attribuer une allocation fortement majorée. Ces allocations constituent essentiellement une forme d'équité horizontale, c'est-à-dire une reconnaissance de la surcharge financière entraînée par l'éducation des enfants.

2. Versements forfaitaires ou crédits au moment de la naissance, au début de la scolarité, etc.

On trouve dans cette catégorie des sommes forfaitaires versées au moment de la naissance, au moment où l'enfant entre à l'école ou quand il atteint un âge donné. Un prêt d'installation (prêt aux jeunes ménages) peut être accordé au début du mariage ou de la formation du couple avec annulation d'une tranche de remboursement à la naissance de chaque enfant. Une naissance peut être considérée comme l'équivalent d'un montant déterminé de cotisation à la sécurité sociale ou à la caisse de retraite.

3. Abattements, exonérations ou dégrèvements fiscaux

Les dégrèvements et les crédits d'impôts permettent une certaine justice sociale. Les mesures fiscales sont généralement moins efficaces que les allocations en espèces, car en général, elles touchent le père plutôt que la mère. Singapour accorde des dégrèvements notables aux familles qui ont un deuxième enfant avant que la mère atteigne l'âge de 32 ans. Les allocations en espèces peuvent être plus directement orientées vers les besoins que les avantages accordés par le moyen du régime d'imposition ; en outre, elles ont l'avantage d'être plus visibles que les déductions fiscales et bénéficient aux familles non imposables.

4. Services gratuits ou subventionnés

Plutôt que d'offrir aux familles des allocations ou des réductions d'impôts, on peut leur accorder des avantages sous forme de services gratuits ou subventionnés. Parmi les biens subventionnés pourraient figurer les manuels scolaires, le matériel éducatif, les équipements de sport et de loisir. Cette catégorie pourrait comprendre des ristournes sur les prix de l'électricité, de l'essence,

de l'immatriculation des voitures, de l'assurance auto. On pourrait encore délivrer aux familles une carte qui leur donnerait droit à diverses déductions (en fonction du nombre d'enfants) des taxes sur les biens de consommation, mais cette mesure serait probablement impraticable.

5. Aide au logement

Les enquêtes sur les jeunes réalisées en Europe indiquent que le prix du logement est un facteur déterminant dans la décision de fonder une famille. L'aide au logement peut prendre diverses formes : versements périodiques (allocation logement), primes forfaitaires à l'achat d'un premier appartement, dégrèvements d'impôt pour frais de logement, tarifs subventionnés pour les services relatifs au logement. On peut aussi recourir à la réduction des taux d'intérêt sur les emprunts immobiliers ou à l'étalement du calendrier de remboursement de ces emprunts.

4.4.2 *Les aides accordées aux parents pour leur permettre de concilier travail et famille*

1. Congés de maternité et de paternité

Un type courant d'aide aux personnes qui veulent concilier travail et famille concerne le droit de retrouver son emploi après un congé lié à une naissance. Cette politique peut avoir des modalités variées, par exemple quant à la durée du congé, à la rémunération (complète, partielle ou nulle), à la répartition du congé entre la mère et le père, à l'obligation pour le père de prendre une partie du congé, de retrouver son emploi s'il travaille à temps partiel.

2. Accueil des enfants

Existence de modes d'accueil ou de garde gratuits ou subventionnés en tant qu'éléments d'une politique de l'emploi favorable aux familles. Cette offre devrait aussi être accessible aux parents non actifs auxquels elle permettrait de suivre une formation ou de chercher du travail. Le concept d'accueil inclut la garde des enfants avant et après l'école, service qui peut être assuré dans une maison du quartier ou à l'école.

3. Horaires de travail souples et congés de courte durée pour raisons d'ordre familial

Horaires de travail souples permettant aux salariés de s'acquitter de leurs obligations familiales. On peut également prévoir des congés de courte durée pour que les parents puissent s'occuper d'un enfant malade, pour raisons scolaires ou pour accompagner un enfant à un rendez-vous ne pouvant être différé.

4. Législation anti-discriminatoire et égalité des sexes dans la vie professionnelle

La loi sur l'emploi devrait interdire toute discrimination dans la vie professionnelle en raison du sexe, de la vie privée ou du statut familial. L'imposition individuelle au lieu de l'imposition familiale contribue à réduire les mesures fiscales incitant à renoncer à un second salaire et devrait être encouragée.

5. Horaires de travail

Les salariés ne devraient pas être exposés à des changements d'horaires de travail annoncés au dernier moment. Ils ne devraient pas être obligés d'assister à des réunions à des heures où leurs jeunes enfants ont besoin de leur présence. Les horaires de travail devraient être harmonisés avec les horaires scolaires.

4.4.3 *De grands changements sociaux favorables à l'enfance et à la fonction parentale*

1. Initiatives en matière d'emploi

Le besoin de sécurité vis-à-vis de l'emploi peut être mieux pris en compte. Le travail à temps partiel, avec des avantages proportionnels et la sécurité de l'emploi, peut aussi élargir l'éventail des options offertes aux parents.

2. Milieu accueillant pour les enfants

Le milieu bâti doit être accueillant pour l'enfant. Cela peut comprendre des mesures de restriction de la circulation et de sécurisation du voisinage, des aires publiques de loisirs telles qu'aires de jeux, dispositifs tenant compte des besoins des

enfants dans les lieux de récréation et les centres commerciaux, permettant de réaliser un milieu répondant aux besoins des enfants.

3. Égalité des sexes

Diverses observations ont montré que la répartition des charges et le degré général d'égalité entre les sexes au sein de l'unité familiale ont une incidence sur la décision de fonder une famille. Il en est de même pour la promotion de l'égalité des sexes dans toutes les institutions sociales. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir de mesures spécifiques offertes à un sexe sur le lieu de travail, cela signifie des transferts fiscaux neutres du point de vue du sexe, des aides accordées indépendamment du sexe aux salariés ayant des obligations familiales, la suppression des vestiges institutionnels du modèle du « père soutien de famille ».

4. Soutien aux couples mariés ou aux couples qui cohabitent

D'autres mesures déjà citées sont favorables à la constitution d'unions, mais elles nécessitent aussi des initiatives plus directes. La formation professionnelle et l'orientation du couple peuvent être d'une grande utilité. Les incitatifs au mariage, telle l'allocation de logement, peuvent être utiles.

5. Adoption d'attitudes sociales positives à l'égard des enfants et des parents

Il importe de formuler un message politique clair et simple, indiquant que la société apportera son soutien aux personnes désirant avoir des enfants. Il faut appliquer à la politique nataliste les critères de toute bonne politique : simplicité, efficacité, équité, qualité, coût raisonnable et accessibilité.

Conclusion

Le contexte démographique actuel de plusieurs pays industrialisés invite à une réflexion sur la natalité. On parle encore peu dans les pays d'Europe de politique nataliste, mais la préoccupation s'installe progressivement, surtout dans les pays à très faible natalité ou dont la croissance de la population a reposé jusqu'ici principalement sur la natalité. C'est le cas du Québec où la natalité demeure la source principale de l'accroissement démographique.

De cette revue de littérature, il est permis de conclure qu'une majorité de chercheurs croient que les interventions publiques peuvent influencer la réalisation du désir d'enfant. Cependant, il n'y a pas de formule magique. Pour créer un contexte favorable à la réalisation du désir d'avoir des enfants, la littérature récente fait également état de la nécessité pour un pays de procéder à une bonne analyse de sa situation, de bien connaître le contexte dans lequel se prend la décision d'avoir ou pas un enfant, d'établir les facteurs ayant le plus d'influence dans cette décision, d'évaluer la place accordée à l'enfant dans la société, etc. Aucun pays ne doit s'exempter de procéder au préalable à une analyse serrée de sa propre situation.

En ce qui concerne le Québec, il est étonnant de constater qu'il ressemble aux pays scandinaves dans plusieurs de ses comportements sociodémographiques, à l'exception de la fécondité. En effet, on observe que de part et d'autre, les taux de divorce sont aussi élevés, l'union libre également répandue et le mariage de plus en plus délaissé, la proportion des naissances hors mariage dépassant des niveaux de 50 % de l'ensemble des naissances, des taux d'avortement similaires, etc. Par ailleurs, curieusement, l'indice de fécondité des Québécois est passablement inférieur (1,4) depuis plusieurs années à celui de la moyenne des pays nordiques (1,7 environ). En fait, l'indice du Québec se situe quelque part entre celui de la Scandinavie et celui du sud de l'Europe, qui accuse des niveaux variant entre 1,2 et 1,3.

Y a-t-il des explications au fait que le Québec adopte des comportements similaires en plusieurs points à ceux des pays nordiques, alors qu'il s'en éloigne sur le plan de la fécondité ? Serait-ce que le Québec ne se serait pas tout à fait adapté aux nouvelles réalités des couples modernes, les forçant à choisir entre l'investissement dans une carrière professionnelle et la réalisation du désir d'avoir des enfants ? En matière d'adaptation ou de conditions offertes aux couples présents sur le marché du travail, le Québec se situerait-il quelque part entre les pays nordiques et les pays du sud de l'Europe ? C'est une hypothèse qui mériterait à tout le moins d'être vérifiée. Par ailleurs, comment et par qui est constituée la descendance au Québec et quelle est la contribution des différents groupes socioéconomiques ? Quelles sont les variables les plus liées à la fécondité des Québécois et Québécoises ? Cette analyse, nécessaire, reste à faire.

Bibliographie

ANDERSSON, Gunnar (2002). «Fertility Developments in Norway and Sweden Since the Early 1960s», Rostock (Allemagne), *Demographic Research*, Max Planck Institute for Demographic Research, vol. 6, nº 4, p. 67-86.

BAGAVOS, Christos, et Claude MARTIN (2000). « Comment la famille européenne évolue-t-elle ? » *Family Observer*, Observatoire européen pour les affaires familiales, nº 3, p. 20-27.

BAGAVOS, Christos, et Claude MARTIN (2000). *Faible fécondité, familles et politiques publiques*, Rapport synthèse, Séminaire annuel de l'Observatoire européen pour les affaires familiales, Séville (Espagne), 15-16 septembre 2000.

BARBIER, Jean-Claude (1996). « À l'échelle de l'Europe », *Informations sociales*, nº 49/50, *L'impact des politiques familiales*, p. 35-45.

BARBIER, Jean-Claude (1995). « Les politiques sociales à dimension familiale dans l'Union européenne », *Recherches et prévisions*, nº 40, p. 93-102.

BEAUJOT, Roderic, et Alain BÉLANGER (2001). *Perspectives on Below Replacement Fertility in Canada, Trends, Desires, and Accommodations*, London, Population Studies Center, University of Western Ontario, 39 p.

BÉLANGER, Alain, et Cathy OIKAWA (1999). *Qui a un troisième enfant ? Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, Enquête sociale générale 1995, nº 11-008, p. 23-26 (Adaptation de la publication *Rapport sur l'état de la population du Canada 1997*, p. 25).

BÉLANGER, Alain, et Geneviève OUELLET (2002). « Une étude comparative de l'évolution récente de la fécondité canadienne et américaine, 1980-1999 », dans *Rapport sur l'état de la population du Canada 2001*, Statistique Canada, p. 113-143.

BÉLANGER, Danièle (1992). *Fécondité et politiques familiales en Scandinavie depuis 1960*, Rapport présenté au Secrétariat à la famille du Québec, Québec, 98 p.

CHESNAIS, Jean-Claude (2000). *L'inversion de la pyramide des âges, ses variantes et les politiques nécessaires*, Institut national d'études démographiques (Paris), Colloque de l'Association internationale des démographes de langue française, « Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants : quelles implications ? », Byblos (Liban), 10-13 octobre 2000.

CHESNAIS, Jean-Claude (1998). «Below-Replacement Fertility in the European Union: Facts and Policies, 1960-1997», *Review of Population and Social Policy*, nº 7, p. 95.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Démographie et famille. Avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis, Québec, 110 p.

DIONNE, Claude (1992). *L'indice synthétique peut-il mesurer les effets des politiques de fécondité ?*, Communication présentée au Colloque de l'Association internationale des démographes de langue française, « Les modes de régulation de la reproduction humaine », Delphes (Grèce), octobre 1992.

DUCLOS, Édith, Pierre LEFEBVRE et Philip MERRIGAN (2001). *A "Natural Experiment" on the Economics of Storks: Evidence on the Impact of Differential Family Policy on Fertility Rates in Canada*, Human Resources Development Canada, Applied Research Branch, Strategic Policy, et Université du Québec à Montréal, Département d'économie (Version préliminaire).

EKERT-JAFFÉ, Olivia (1996). « Une influence sur la fécondité ? », *Informations sociales*, nº 49/50, *L'impact des politiques familiales*, p. 132-144.

EKERT-JAFFÉ, Olivia, et autres (2002). « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socioprofessionnelle », *Population*, vol. 57, n° 3, p. 485-518.

FAGNANI, Jeanne (2001). « Les Françaises font toujours plus d'enfants que les Allemandes de l'Ouest », *Recherches et prévisions*, n° 64, p. 49-60.

FAGNANI, Jeanne (1992). « Travail et fécondité en France et en Allemagne de l'Ouest, Les Françaises font-elles des prouesses ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 2, p. 131.

FERNANDEZ CORDON, Juan Antonio, et Giovanni B. SORITTA (2000). *The Southern Countries of the European Union: a Paradox*, Article présenté au Séminaire annuel de l'Observatoire européen pour les affaires familiales, « Faible fécondité, familles et politiques publiques », Séville (Espagne), 15-16 septembre 2000.

GAUTHIER, Anne Hélène (2001). *The Impact of Public Policies on Families and Demographic Behaviour*, Article présenté à la conférence de l'Euresco, «The second Demographic Transition in Europe», Bad Herrenalb (Allemagne), 23-28 juin 2001, 45 p.

GAUTHIER, Anne Hélène (1997). «Family benefits and Fertility: an Econometric Analysis», *Population Studies*, n° 51, p. 14, 295.

GAUTHIER, Anne Hélène (1996). *The State and the Family, A comparative Analysis of Family Policies in Industrialized Countries*, New York, Oxford University Press, 231 p.

GAUTHIER, Madeleine, et Johanne CHARBONNEAU (2002). *Jeunes et fécondité : les facteurs en cause. Revue de la littérature et synthèse critique*, INRS – Urbanisation, Culture et Société, 106 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1986). *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale – Deuxième partie. Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, Comité de la consultation sur la politique familiale, 152 p.

HAMEL, Jacques (2001). « Jeunes au travail : quels emplois et à quelles conditions ? », dans *Démographie et famille, Les impacts sur la société de demain, Les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 159-160.

HAMEL, Jacques (1992). *Natalité et politiques familiales : les interventions gouvernementales dans les pays occidentaux*, Québec, Secrétariat à la famille, 75 p.

HANTRAIS, Linda, et Marie-Thérèse LETABLIER (1995a). *Concepts et contextes dans les comparaisons internationales, une observation sur les politiques familiales en Europe, 1993-1995*, Rapport final à la Caisse nationale des allocations familiales (France), p. 114.

HANTRAIS Linda, et Marie-Thérèse LETABLIER (1995b). *La famille dans les politiques sociales et les politiques familiales en Europe*, Centre d'études et de l'emploi, 4e rapport intermédiaire à la Caisse nationale des allocations familiales (France), 109 p.

HOEM, Britta, et Jan M. HOEM (1999). «Fertility trends in Sweden up to 1996», *Population Bulletin of the United Nations*, n° 40/41, p. 318-333.

KOHLER, Hans-Peter, Francesco C. BILLARI et Jose Antonio ORTEGA (2002). «The emergence of lowest-low fertility in Europe during the 1990s», *Population and Development Review*, vol. 28, n° 4, décembre 2002, p. 641-680.

KNUDSEN, Lisbeth B. (1999). *Recent Fertility Trends in Denmark – A Discussion of the Impact of Family Policy in a Period with Increasing Fertility*, Rapport de recherche n° 11, University of Southern Denmark, Danish Center for Demographic Research, 29 p.

LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, et Juby HEATHER (2000). *Qui a des enfants au Québec ?*, Université de Montréal, Département de démographie (Version provisoire).

LERIDON, Henri (2002). « Politiques familiales et politiques publiques dans les pays à faible fécondité », *Population*, Institut national d'études démographiques (Paris), vol. 57, n° 3, mai-juin, p. 419.

Bibliographie

LETABLIER, Marie-Thérèse (2002). « L'égalité, un enjeu de politique familiale », *Informations sociales*, nº 102, *Politique familiale en Europe*, Caisse nationale des allocations familiales (France), p. 60-71.

LETABLIER, Marie-Thérèse, et Linda HANTRAIS (1995). *Qui se préoccupe de la natalité ? La famille dans les politiques sociales et dans les politiques familiales en Europe*, 4e rapport intermédiaire à la Caisse nationale des allocations familiales (France), Centre d'études et de l'emploi, p. 12.

McDONALD, Peter (2002). « Les politiques de soutien de la fécondité : l'éventail des possibilités », *Population*, Institut national d'études démographiques (Paris), vol. 57, nº 3, mai-juin, p. 423-456.

McDONALD, Peter (2000a). «Gender equity, social institutions and the future of fertility», *Journal of Population Research*, vol. 17, nº 1, p. 1-16.

McDONALD, Peter (2000b). *The toolbox of public policies to impact on fertility – A global view*, Article préparé pour le Séminaire annuel de l'Observatoire européen pour les affaires familiales, « Faible fécondité, familles et politiques publiques », Séville (Espagne), 15-16 septembre 2000.

MESSU, Michel (1996). « L'imprévu, l'implicite et l'inexpliqué », *Informations sociales*, nº 49/50, *L'impact des politiques familiales*, p. 106-117.

MILLIGAN, Kevin (2000). *Subsidizing the Stork: New Evidence on Tax Incentives and Fertility*, 31 décembre 2000, paru en français le 24 janvier 2002 sous le titre *L'allocation à la naissance au Québec – Les politiques gouvernementales peuvent-elles accroître le taux de natalité ?*, Toronto, Institut C. D. Howe, 11 p.

O'HARA, Kathy (1998). *Comparative Family Policy: Eight Countries' Stories*, Ottawa, Canadian Policy Research Networks, Study nº F/04, 76 p.

PRIOUX, France (2002). « L'évolution démographique récente en France », *Population*, vol. 57, nº 4-5, p. 700, 701.

RONSEN, Marit (2001). *Statistics Norway Fertility and Family Policy in Norway – Is there a Connection?*, Norvège, Division for Social and Demographic Research, Communication présentée au Séminaire de Tokyo, mars 2001.

ROY, Laurent (2002). *Les allocations à la naissance et leurs effets présumés*, Document interne, ministère de la Famille et de l'Enfance, 9 p.

SAINT-PIERRE, Marie Hélène, et Renée B.-DANDURAND (2000). *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise, présentation d'une recension informatisée des écrits*, INRS – Culture et Société, Montréal, 154 p.

SCHULZE, Hans-Joachim, Jan KUNZLER et Alois HERLTH (2000). *Does Burden Sharing of Women and Men Affect the Decision to have Children?*, Article présenté au Séminaire annuel de l'Observatoire européen pour les affaires familiales, « Faible fécondité, familles et politiques publiques », Séville (Espagne), 15-16 septembre 2000, 9 p.

STATISTIQUE CANADA (1997). « La conjoncture démographique », dans *Rapport sur l'état de la population du Canada 1996*, p. 38-39.

STATISTIQUE CANADA (1998). « La conjoncture démographique », dans *Rapport sur l'état de la population du Canada 1997*.

STROPNIK, Nada (2001). *Slovenia Reliability of a Policy Acceptance and Attitude Survey for Formulating Family- and Population Policy*, Ljubljana (Slovénie), Institute for Economic Research, Communication présentée à la XXIVe General Population Conference, International Union for the Scientific Study of Population, Salvador (Bahia, Brésil), 20-24 août 2001, session 33.

TERMOTE, Marc (2000). *Perspectives démolinguistiques pour Montréal et le Québec, Implications politiques*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Montréal, 16 p.

THÉORÊT, Jacques (2001). « Jeunes au travail : quels emplois et à quelles conditions ? », dans *Démographie et famille, Les impacts sur la société de demain, Les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 161.

TREMBLAY, Isabelle (2002). « Le rôle parental est incompatible avec la réalité étudiante », *Le journal de Montréal*.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2001). Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, tome 11, *Gestion des risques associés aux changements démographiques*, 57 p.

ZOUBANOV, Anatoly (2000). *Population ageing and population decline: government views and policies*, United Nations Secretariat, Department of economic and social Affairs, Population division, New York, 16-18 octobre 2000, 33 p.

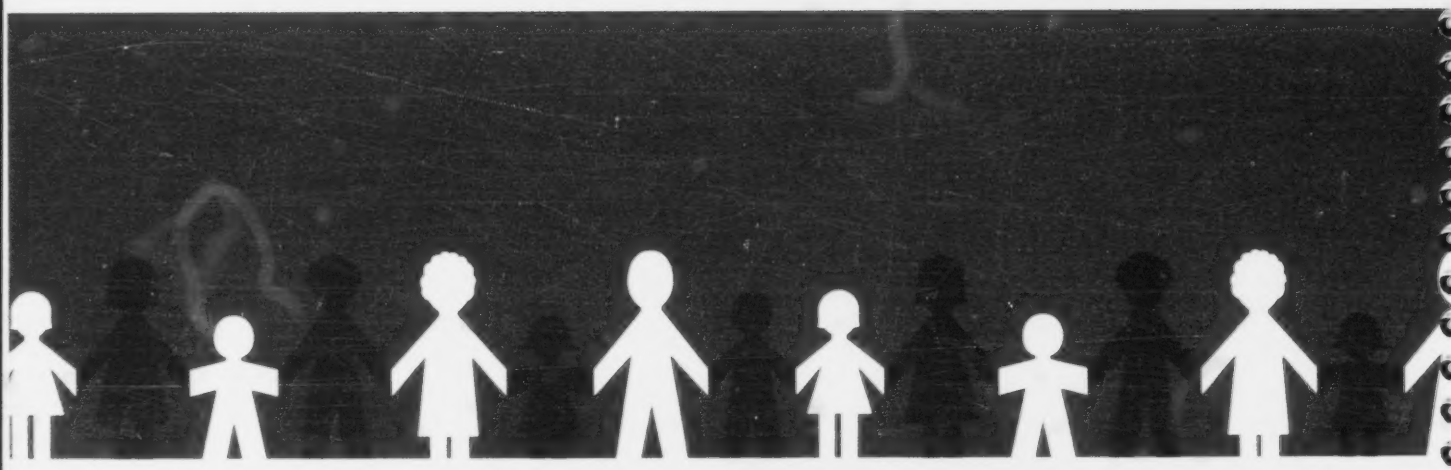

Emploi,
Solidarité sociale
et Famille

Québec